République Du Cameroun
Paix - Travail - Patrie

Republic Of Cameroon
Peace - Work - Fatherland

Le journal des

Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
e-JDM
Pridesoft Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance

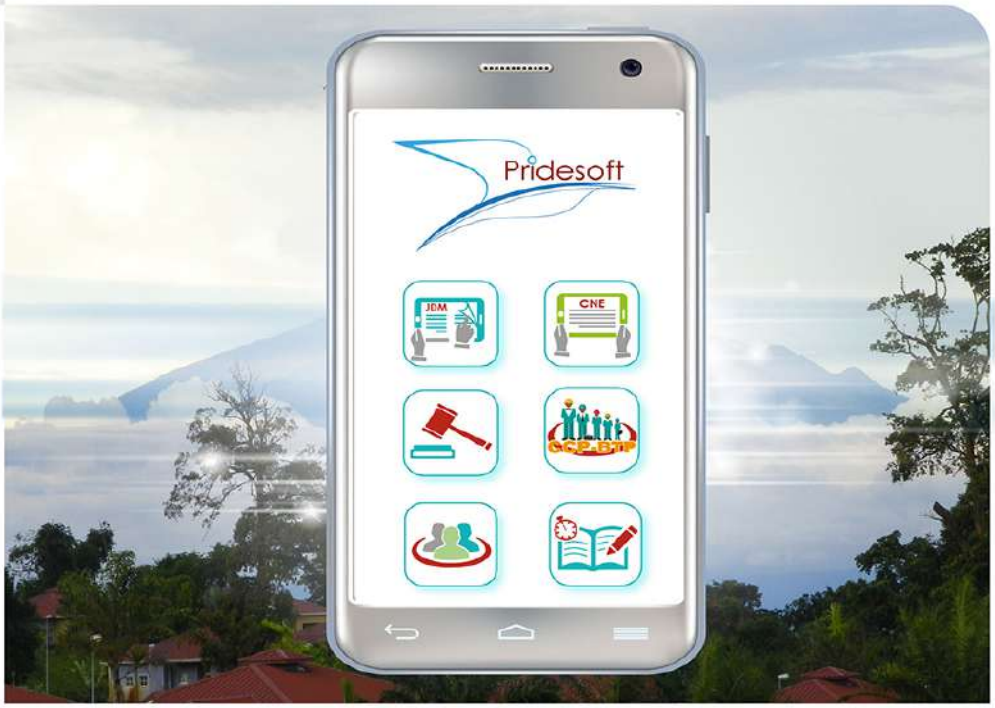

Gratuit sur Google play

TRANSPORT	01	EDUCATION	06	ECONOMIE	04
INFRASTRUCTURE	06	ENERGIE	14	BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	06
RURAL	05	ADMINISTRATION	04	GOUVERNANCE PUBLIQUE	03

N° 2084
29 Juin 2020
29 June 2020
5:46 PM/17H:46

CONTACTS AGENCE
B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26
Mail:infos@armp.cm, Web:www.armp.cm

CONTACTS PRIDESOFT
Tel : 222 20 49 17
Web : pridesoft.armp.cm
Mail : pridesoft@armp.cm

ARMP
Agence de Régulation des Marchés Publics

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique

Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boite mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique

Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) : .....

N° Carte Contribuable(*) : .....

N ° Registre de Commerce(*) : .....

Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA

Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE

Capital (chiffres en FCFA): .....

Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(**) : ..... B.P. : .....

Tél.(*): ..... Fax : .....

E-mail(*) : .....

Site web : .....

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO☐ AOIR☐ AONO☐ AONR☐ BC☐ DC☐ DP☐ AMI/ASMI☐ GG☐

Exercice(*) : .....

Référence(*) : .....

Maître d'Ouvrage(*) : .....Autorité Contractante : .....

Objet(*) : .....

.....

Montant(en chiffres)(*) : .....

Date Signature(*) : .....

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*): (N° Compte ARMP)

☐ Express Union ***(N° 91190008943026)***

☐ CC EC-SA ***(N° 100-017265-314-30)***

☐ BICEC ***(N° 97568660005/16)***

☐ Banque Atlantique ***(N° 9510173000510)***

☐ SCB-CAMEROUN ***(N° 9000019311691)***

☐ Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) : .....

Date de Versement(*) : .....

Documents Joints à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐Oui ☐Non | Copie Carte Contribuable : ☐Oui ☐Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : ☐Oui ☐Non | Copie Registre de Commerce : ☐Oui ☐Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....

CACHET SIGNATURE ET NOM ICI

B.P.: 6604 Yaoundé - Cameroun

222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09

222 20 60 43 / 222 20 33 26

infos@armp.cm www.armp.cm

Date :.....

SOMMAIRE

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
1	**Reference**	ADDITIF N°01 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°01 DU 26 JUIN 2020 AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 009/DC/CAYDE 7/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE D'UN PAQUET MINIMUM DE MATERIEL DIDACTIQUE POUR LES ECOLES PUBLIQUES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7 -DEPARTEMENT DU MFOUNDI
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
2	**Reference**	002/AONO/TRADEX/CIPM/20 DU 24 JUIN 2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/TRADEX/CIPM/20 DU 24 JUIN 2020, RELATIF AUX TRAVAUX DE TUYAUTERIE HYDROCARBURE, DE TELEMETRIE ET DE SERVICING DE LA STATION-SERVICE TRADEX MISSOLE II
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	24-07-2020
3	**Reference**	001/AONO/C.BTA 1ER/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/C.BTA 1ER/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA RÉHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DE TIGAZA DANS LA COMMUNE DE BERTOUA 1ER, DÉPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L 'EST (LOT UNIQUE)
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	18-07-2020
4	**Reference**	02/AONR/MIDIMA/CIPM-SPI/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINTN° 02/AONR/MIDIMA/CIPM-SPI/2020 DU 22 JUIN 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) POUR L'ELABORATION DU CADRE ORGANIQUE ET DU MANUEL DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA MIDIMA A MAROUA
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	13-07-2020
5	**Reference**	006/AONO/C.NLA/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN° 006/AONO/C/NLA/CIPM/2020 DU 19/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE LA VILLE DE NGOYLA DANS LA COMMUNE DE NGOYLA, DEPARTEMENT DU HAUTNYONG, REGION DE L'EST.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	20-07-2020

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
6	**Reference**	002/AONO/CABTA 1er/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CABTA 1ER/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION EN BTA 1ER ENIET DE BONIS, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM (PHASE 2)
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	18-07-2020
7	**Reference**	003/AONO/CABTA 1/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°003/AONO/CABTA1/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 E, PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ALIMENTATION EN ÉNERGIE SOLAIRE DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE BONIS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1ER.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	18-07-2020
8	**Reference**	007/AONO/C.NLA/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°007/AONO/C/NLA/CIPI\/1/2020 DU 19/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LAMPADAIRES SOLAIRES POUR ECLAIRAGE PUBLIC DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGOYLA REPARTIE EN QUATRE (4) LOTS DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	20-07-2020
9	**Reference**	0017/AONO/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°0017/AONO/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 DU 29 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) FORAGE D'EAU ÉQUIPE DE POMPE ÉLECTRIQUE IMMERGÉE Y COMPRIS RÉSERVOIR DE STOCKAGE ET RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AEP EXISTANT À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS/ANNEXE DE BUÉAFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTP EXERCICE 2020
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	24-07-2020
10	**Reference**	008/AONO/C.NLA/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C/NLA/CIPM/2020 DU 19/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) PUITS EQUIPES DE PMH (MBALAM 2, CSI DE NGOYLA) DANS LA COMMUNE DE NGOYLA, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	20-07-2020
11	**Reference**	07/AONO/JO3/DDEPAT- L/CDPM/ Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 07/AONO/JO3/DDEPAT- L/CDPM/ DU 24 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION DU PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE LOBO DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	23-07-2020

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
12	**Reference**	006/AONO/C.ATOK/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL 006/AONO/C.ATOK/CIPM/2020 DU16 JUIN 2020 POUR LA CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURESPUBLIQUES DANS LA COMMUNE D'ATOK. DEPARTEMENTDU HAUT-NYONG. REGION DE L'EST.FINANCEMENT ; BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- - EXERCICE 2020
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	15-07-2020
13	**Reference**	ADDITIF N°005 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°005 AUX AVIS DE CONSULTATIONN° 001 ET 002/AC/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 11 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE NTUI ET L'EQUIPEMENT ET LA REHABILITATION DE L'ICE DE BETAMBA RESPECTIVEMENT,DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
14	**Reference**	006/A/H.52/SAG/SMP/CDPM/2020 DU 25/06/2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 006/A/H.52/SAG/SMP/CDPM/2020 DU 25/06/2020 AU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION AVIS BIS N°009/DCH.52/SAG/CDPM/VINA/2020 DU 04/06/20 RELATIVE A L'EQUIPEMENT DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE DE LA VINA,PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT: BIP,EXERCICE 2020
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
15	**Reference**	23bis/DC/CAN3/CIPM/2020 DU 25/06/2020 Lire
	Titre/objet	DEMANDE DE COTATION N° 23BIS/DC/CAN3/CIPM/2020 DU 25/06/2020 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE DE 18M3 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3IEME(EN PROCEDURE D'URGENCE)
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	21-07-2020
16	**Reference**	06/C/CAE1ER/CABM/SM/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 06/C/CAE1ER/CABM/SM/2020 PORTANTE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 04/AONO/CAE1ER/CABM/SM/BPP/2020 DU 28/04/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'OUVERTURE ROUTE OSSOMBAH — MBOUE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
17	**Reference**	05/DC/CAE1ER/CABM/SM/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 05/C/CAE1ER/CABM/SM/2020 PORTANTE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 04/AONO/CAE1ER/CABM/SM/BPP/2020 DU 28/04/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RLHABILITATION DES ROUTES SECONDAIRES EN TERRE DANS LES QUARTIERSHAOUSSA ET MBANDA - BISSEKE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
18	**Reference**	04/C/CAE1ER/CABM/SM/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 04/DC/CAE1ER/CABM/SM/2020 PORTANTE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 03/AONO/CAE1ER/CABM/SM/BPP/2020 DU 28/04/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU ÉLECTRIQUE DANS LE VILLAGE NKAKANZOCK DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
19	**Reference**	N°003/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°003/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE KOUSSE DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
20	**Reference**	N°005/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°005/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS FORAGES EQUIPES DE PMH A NACHTIGAL, NGUETTE ET NGUILA DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
21	**Reference**	02/C/SONATREL/DG Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/SONATREL/DG/DAFRH/SDAG/SIGAM/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITÉ (SONATREL).
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
22	**Reference**	N°001/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°001/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/ C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TAMBA A NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
23	**Reference**	N°002/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°002/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
24	**Reference**	N°004/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°004/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE A L'HÔTEL DE VILLE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
25	**Reference**	N°006/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°006/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX HANGARS AU MARCHE MBANKOLO DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
26	**Reference**	N°005/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°005/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°005/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS FORAGES EQUIPES DE PMH A NACHTIGAL, NGUETTE ET NGUILA DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
27	**Reference**	N°006/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°006/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX HANGARS AU MARCHE MBANKOLO DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
28	**Reference**	04/D/SONATREL/DG/DAFRH/SDAG/SIGAM/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/SONATREL/DG/DAFRH/SDAG/SIGAM/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DE LA SOCIETE NATIONALE DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE(SONATREL).
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
29	**Reference**	04/D/CAE1ER/CABM/SM/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°04/D/CAE1ER/CABM/SM/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
30	**Reference**	05/D/CAE1ER/CABM/SM/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°05/D/CAE1ER/CABM/SM/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
31	**Reference**	06/D/CAE1ER/CABM/SM/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°06/D/CAE1ER/CABM/SM/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
32	**Reference**	N°002/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°002/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°006/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
33	**Reference**	N°003/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°003/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°002/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE KOUSSE, DANS LA COMMUNE DE NTUI-DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
34	**Reference**	N°004/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°004/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°004/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE A L'HÔTEL DE VILLE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
35	**Reference**	DECISION N°001/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°001/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°001/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TAMBA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
36	**Reference**	DECISION MUNICIPALE N° 009/DM/C/NLA/SG/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 009/DM/C/NLA/SG/2020PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/C/NLA/CIPM/2020 DU 22 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AVEC BUREAUX EQUIPES DE QUARANTE (40) TABLE BANCS POUR ELEVES ET DE DEUX (02) BUREAUX DE MAITRE A L'EPP DE ZOULABOT I. DANS LA COMMUNE DE NGOYLA, DEPARTEMENT DU HAUT - NYONC. REGION DE L'EST.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
37	**Reference**	001/A/C/SP/DGD/SD-LT1/2020 DU 25/06/2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°001/A/C/SP/DGD/SD-LT1/2020 DU 25/06/2020 PORTANT RECTIFICATIFS À L'AONR EN PROCÉDURE D'URGENCE N°010/AONR/C/SP/CRPM-LT/2020 DU 03 JUIN 2020, RELATIF À L'ÉTUDE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX DE FINITIONS DES BÂTIMENTS R+1 ET R+2 POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES, SECTEUR DU LITTORAL 1, DANS LE DÉPARTEMENT DU WOURI, RÉGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
38	**Reference**	002/A/C/SP/DGD/SD-LT1/2020 DU 26/06/2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°002/A/C/SP/DGD/SD-LT1/2020 DU 26/06/2020 PORTANT RECTIFICATIFS À L'AONR EN PROCÉDURE D'URGENCE N°010/AONR/C/SP/CRPM-LT/2020 DU 03 JUIN 2020, RELATIF À L'ÉTUDE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX DE FINITIONS DES BÂTIMENTS R+1 ET R+2 POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES, SECTEUR DU LITTORAL 1, DANS LE DÉPARTEMENT DU WOURI, RÉGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
39	**Reference**	001/A/CAN3/SG/CIPM/2020 DU 26/06/2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 001/A/CAN3/SG/CIPM/2020 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°31/AONO/CAN3/CIPM/VINA/2020 POUR LA CONSTRUCTION D'UN HALL DE VENTE DE POISSON DANS LA COMMUNE D''ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3E, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA.FINANCEMENT:BIP : MINEPIA,EXERCICE 2020
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
40	**Reference**	ADDITIF Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° /ADD/AONO/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 AUX AVIS D'APPELS D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 1ER JUIN 2020, POUR LA RÉALISATION EN DEUX(02)LOTS DES TRAVAUX CI-APRÈS: N° LOT DESIGNATION 1 RÉHABILITATION DE LA ROUTE MBAMTI KARTAKO - NGANNI,COMMUNE DE BANYO, DÉPARTEMENT DU MAYO-BANYO,RÉGION DE L'ADAMAOUA 2 RÉHABILITATION DE LA ROUTE CARREFOUR OUMWARI -CARREFOUR DEMBESSÉ, COMMUNE DE BANYO,DÉPARTEMENTDU MAYO-BANYO,RÉGION DE L'ADAMAOUA N° 020/AONO/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 1ER JUIN 2020, POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES LOCAUX DEVANT ABRITER LA STATION DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE, COMMUNE DE BANYO, DÉPARTEMENT DU MAYO-BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
41	**Reference**	003 Lire
	Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2020 DU 13 AVRIL 2020POUR LA PREMIERE PHASE DES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL BICOUCHE DES TRONÇONS DE ROUTE POLYCLINIQUE TSINGA-CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ EKOUDOU-MOSQUEE VERTE AVEC UNE BRETELLE INTERSECTION MOSQUEE DU MILIEU.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
42	**Reference**	02 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGEBCEN° 04 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A MATOMB VILLAGE A PAN-PAN, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE 1-LE CADRE DU DETAIL ESTIMATIF(CDEQ)
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
43	**Reference**	ADDITIF N°006 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°006 AUX AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°007 ET 008/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 11 MAI 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ELABORATION DE PLANS PREVISIONNELS LOCAUX DE FORMATION, DE RECYCLAGE, D'INSERTION ET DE REINSERTION PROFESSIONNELLE DANS LA COMMUNE DE NTUI ET POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES ROUTES ME KOUTA – BOLOLO AVEC POSE D'UNE BUSE SUR LA RIVIERE EKOKORO, ODON – TAMBA AVEC CONSTRUCTION D'UN PONCEAU, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
44	**Reference**	ADDITIF N°01 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°01 DU 26 JUIN 2020 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCEN° 008/AONO/CAYDE 7/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUXDE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE MINKOAMEYOS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7, DEPARTEMENT DU MFOUNDI.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

#		RESUME DES CONSULTATIONS
45	Reference	ADDITIF N° 002 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 002 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/ MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM/2020 DU 23 AVRIL 2020 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE PRODUCTION POUR LA MIPROMALO EN DEUX (02) LOTS (EN PROCEDURE D'URGENCE)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
46	Reference	001 BIS Lire
	Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCEN° 008 /AONO/CAY2/CIPM/SMP/20 DU 09 AVRIL 2020 BIS POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REVETEMENT EN PAVES ET EN ENDUIT SUPERFICIEL DE LA ROUTE CARREFOUR MARCHE DU 8EME – ECOLE PUBLIQUE DE TSINGA OLIGA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
47	Reference	02 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGEBCEN° 01 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION LIGNE LIMITE BONDJOCK-MAWEL, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE 1-DANS LE CADRE DU DETAIL ESTIMATIF
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
48	Reference	02 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGEBCEN° 02 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION LIGNE KOMBENG – ROUTE BAKELLE, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE 1-DANS LE CADRE DU DETAIL ESTIMATIF
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
49	Reference	02 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGEBCEN° 03 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A CARREFOUR LA VIE CONTINUE CHEFFERIE MANGEN I, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE DANS LE CADRE DU DETAIL ESTIMATIF
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
50	Reference	01/DC/C-DIR/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°01/DC/C-DIR/CIPM/2020 DU 22 JUIN 2020 RELATIF À L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL MÉDICAL DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE BAGODO.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	16-07-2020

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
51	**Reference**	04bis/AONO/C DIR/CIPM/SG/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04 BIS/AONO/C DIR/CIPM/SG/2020 POUR LES CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ÉTAT CIVIL SECONDAIRE (CECS) DE KALALDI.PROCEDURE D'URGENCE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	16-07-2020

COMMUNE DE YAOUNDE VII

ADDITIF N°01 DU 26 JUIN 2020 AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 009/DC/CAYDE 7/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE D'UN PAQUET MINIMUM DE MATERIEL DIDACTIQUE POUR LES ECOLES PUBLIQUES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7 -DEPARTEMENT DU MFOUNDI

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Cout Prévisionnel
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot La prestation objet de la présente consultation est financée par le Budget d'Investissement Public, exercice 2020 sur la ligne n°54 15 197 02 641198 6114 426 pour un montant TTC de dix millions quatre cent quatre vingt douze mille **(10 492 000) francs CFA**.

2	Remises des offres
	Au lieu de ... Les offres comprenant le bordereau descriptif et quantitatif de ces matériels doit être chiffré et déposé au plus tard le 30 juin 2020 à 13 heures sous enveloppe cachetée adressée à l'Autorité Contractante avec la mention : **« CONSULTATION N°009/DC/ CAYDE7/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE D'UN PAQUET MIMIMUM DE MATERIEL DIDACTIQUE POUR LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE7»** **Le reste sans changement**
	Lire plutot Les offres comprenant le bordereau descriptif et quantitatif de ces matériels doit être chiffré et déposé au plus tard le 30 juin 2020 à 13 heures sous enveloppe cachetée adressée à l'Autorité Contractante avec la mention : **« CONSULTATION N°009/DC/ CAYDE7/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE D'UN PAQUET MIMIMUM DE MATERIEL DIDACTIQUE POUR LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE7»**

3	Autres
	Au lieu de ... **1- DANS LE RGAC** **Article 8 – Date et heure limite de dépôt des offres** Les offres doivent être reçues à l'adresse mentionnée et au plus tard le _____ à 13heures comme indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner. A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau des prix unitaires de ces matériels que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le_____ à 13 heures à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7.

3	Autres
	Lire plutot **1- DANS LE CCAP** Parmi les textes généraux applicables, supprimer les numéros 8, 9, 15, 16 et 17 qui sont caducs. **1- DANS LE RGAC** **Article 8 – Date et heure limite de dépôt des offres** Les offres doivent être reçues à l'adresse mentionnée et au plus tard le 30 JUIN 2020 à 13heures comme indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner. A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau des prix unitaires de ces matériels que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le 30 JUIN 2020 à 13 heures à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé **Le reste sans changement**

YAOUNDE le 26 Juin 2020

Le MAIRE

TAMBA Augustin

TRADEX S.A

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/TRADEX/CIPM/20 DU 24 JUIN 2020, RELATIF AUX TRAVAUX DE TUYAUTERIE HYDROCARBURE, DE TELEMETRIE ET DE SERVICING DE LA STATION-SERVICE TRADEX MISSOLE II

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

La société TRADEX lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de tuyauterie hydrocarbure, de servicing et de télémétrie du projet de construction de la station-service TRADEX Missolé II.

2. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est constitué d'un (01) lot unique : **Les travaux de tuyauterie hydrocarbure, de servicing et de télémétrie du projet de construction de la station-service TRADEX Missolé II.**

- Ces prestations comprennent la réalisation des travaux suivants :
- Les travaux préparatoires ;
- L'acquisition des équipements et accessoires ;
- Cl Le montage sur le site ;
- Les tests d'épreuve ;
- Le calibrage et l'étalonnage ;
- Les tests de fonctionnement ;
- La réception administrative.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ou groupements d'entreprises de droit camerounais, spécialisées dans le domaine de la fourniture et l'installation des équipements hydrocarbures pour les stations-service, et jouissant d'une expérience avérée dans ce domaine.

4. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de la société TRADEX de l'exercice 2020.

5. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis auprès du **secrétariat de la Cellule des Marchés de la société TRADEX (CMA), à son immeuble siège sise à la Rue Christian TOBIE KUGH à BonanjoDouala.**

6. Acquisition du Dossier
Le retrait du dossier se fera auprès du **secrétariat de la CMA** sur présentation d'un reçu de versement en espèces de la somme non remboursable de **Francs CFA Cinquante mille (50 000)** dans le compte **N° 06800-33598800001-89, intitulé «Compte Spécial CAS ARMP », ouvert auprès d'une des douze (12) agences de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) suivantes : Yaoundé-Agence Centrale, Douala-Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua et Bertoua.**
Ce reçu devra identifier le payeur comme représentant de l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

7. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Direction Générale de TRADEX, secrétariat de la CMA-TRADEX, **sise à la Rue Christian TOBIE KUOH à Bonanjo-Douala,** au plus tard le **vendredi 24 juillet 2020 à 13 heures précises, heure locale.** Les offres déposées contre récépissé devront porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/TRADEX?CIPM/20
DU 24 JUIN 2020, RELATIF AUX TRAVAUX DE TUYAUTERIE HYDROCARBURE, DE SERVICING ET DE TELEMETRIE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION? SERVICE TRADEX MISSOLE II
CONFIDENTIEL
«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

8. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet de l'offre, chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme habilité par le Ministre en charge des finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, d'un montant **Francs CFA d'un million (1 000 000).**
Le délai de validité de cette caution est de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres susmentionnée.

9. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou les autorités administratives compétentes.
Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date limite de dépôt des offres.
Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres s'effectuera en une étape.
L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu **le Vendredi 24 juillet 2020** par la Commission Interne de Passation des Marchés de TRADEX, **à 14h00** heure locale ;
Seuls les Soumissionnaires ou leurs représentants et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

11. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

1. Dossier administratif incomplet
2. Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif, après 48 heures accordées par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Société TRADEX ;
3. Absence d'un prix unitaire quantifié ;
4. Absence de Sous-détail des prix unitaires et/ou décomposition des prix forfaitaires ;
5. Fausse déclaration ;
6. Substitution ou falsification des pièces administratives ;
7. Délai d'exécution supérieur au délai maximum prescrit ;
8. Prestations proposées par le Soumissionnaire non conformes aux spécifications techniques et
9. Non-respect par l'offre technique, d'au moins treize (13) des dix-sept (17) sous-critères des critères essentiels visés ci-dessous.

Critères essentiels d'évaluation des offres techniques (Mode d'évaluation binaire : Oui/non)

1. Expérience du Soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires **(trois sous-critères) ;**
2. Expérience du Soumissionnaire dans l'exécution des prestations de maintenance des équipements pétroliers des stations-service **(trois sous-critères) ;**
3. Chiffre d'affaires cumulé de l'entreprise sur les cinq derniers exercices dans la réalisation des prestations similaires **(un sous-critère) ;**
4. Qualifications et références du personnel technique clé que le Soumissionnaire se propose d'affecter à la mission **(six sous-critères) ;**
5. Méthodologie & Planning **(deux sous-critères) ;**
6. Matériel et équipements **(deux sous-critères).**

12. Attribution

Le marché objet du présent Appel d'Offres sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises, résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires.

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les informations complémentaires peuvent être obtenues aux heures ouvrables à la société TRADEX (courriel : cma@tradexsa.com Tél. : 675 29 40 71)
Toute information sollicitée par un soumissionnaire entraîne diffusion de la réponse à l'endroit de tous les postulants.

DOUALA le 24 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

PALEY Simon

COMMUNE DE BERTOUA 1ER

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/C.BTA 1ER/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA RÉHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DE TIGAZA DANS LA COMMUNE DE BERTOUA 1ER, DÉPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L 'EST (LOT UNIQUE)

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
16 212 05 641208 2811

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la Commune de Bertoua 1er, Autorité Contractante, lance, un appel d'offres national ouvert pour la réhabilitation du Complexe sportif de TIGAZA dans la Commune de
BERTOUA 1er, Département du LOM ET DJEREM, Région de l'Est (Lot Unique)

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières
(CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres, notamment :
¨ Les travaux préparatoires ;
¨ La Clôture ;
¨ La Guérite ;

-- Les Aires de jeux ;
¨ Les VRD ;
¨ L'Eclairage

3. Cout Prévisionnel

75 000 000(Soixante-quinze millions) Francs CFA TTC ;

4. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine des Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINSEP de ('EXERCICE 2020.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Commune de BERTOUA 1er, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Commune de BERTOUA 1er, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de **Soixante-quinze mille (75 000) francs CFA** à la Recette Municipale de BERTOUA 1er.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de BERTOUA 1er, sans aucune indication sur l'identité du Soumissionnaire sous peine de rejet, au plus tard le **18 juillet 2020 à 09 heures** précises et portera les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/C.BTA 1ER/CIPM/2020 Du 23 JUIN 2020 en procédure d'Urgence POUR LA RÉHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DE TIGAZA DANS LA COMMUNE DE BERTOUA 1ER, DÉPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L 'EST (Lot Unique)

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

9. Delai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de Six (06) mois, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.
Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

10. Cautionnement Provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre des Finances, soit 750 000 (Sept cent cinquante mille) Francs CFA.

11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère des Finances.
La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.
Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.
Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.
Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de conférences de la Mairie de BERTOUA 1er le **18 juillet 2020 à 10 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de BERTOUA 1er, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

13. Critères d'évaluation

9-1-Critères éliminatoires
A. Critères éliminatoires :
a. Offre Administrative
1) Absence de la caution de soumission ;
2) Pièce falsifiée ;
3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire, excepté la caution de soumission ;
b. Offre technique
1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
2) Absence de plus de deux (02) critères de qualification de l'offre technique ;
3) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.
4) Absence d'un Atelier complet sur la liste du matériel.
c. Offre Financière
1) Omission du prix d'une tache quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif;
2) Absence ou non-conformité au modèle du DAG d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;
N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.
B. Critères de qualification des offres techniques :
Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :
a) Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire ;
b) Personnel d'encadrement ;
c) Moyens matériels ;
d) Références;
e) Chiffre d'affaires justifié d'au moins 80 % du montant prévisionnel du projet sur les trois (03) dernières années ;
f) Attestation de solvabilité financière d'au moins 80 % du montant prévisionnel du projet devant être délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances.
g) Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;
h) Compréhension du projet (Sous-Détail des Prix Unitaires)
Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 46 « oui » sur 65) seront examinées.

14. Attribution

Le Marché à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:
1- administrative sera jugée conforme ;
2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de critères supérieur ou égal à 70% ;
3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sousdétails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de BERTOUA 1er, aux numéros de téléphones : 696 146 132.

BERTOUA le 23 Juin 2020

Le MAIRE

BEMBELL D'IPACK OLIVIER CROMWELL

MISSION DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES MONTS MANDARA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINTN° 02/AONR/MIDIMA/CIPM-SPI/2020 DU 22 JUIN 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) POUR L'ELABORATION DU CADRE ORGANIQUE ET DU MANUEL DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA MIDIMA A MAROUA

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
612050

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Directeur Général de la MIDIMA à Maroua, Autorité Contractante, lance pour le compte de la MIDIMA à Maroua, un Appel d'Offres National Restreint pour le recrutement d'un bureau d'études techniques (BET) en vue de l'élaboration du cadre organique et du manuel des procédures administratives, financières et comptables de la MIDIMA.

2. Consistance des prestations

Pour l'exécution de cette prestation, le Cabinet devra entre autres :

- inventorier les postes en vigueur et définir la nomenclature des postes à prévoir en fonction de la réforme apportée par le Décret du 18 mars 2019 précité ;

- définir un organigramme adapté aux nouvelles missions de la MIDIMA ainsi que la description des tâches et le profil de chaque poste ;

- décrire l'organisation administrative, comptable et financière ;

- définir un système intégré (conforme au plan OHADA) pour la tenue des comptabilités exigées (comptabilité générale, budgétaire et analytique) permettant l'élaboration des données et informations financières fiables et sincères et la production des états financiers conformément à l'Acte uniforme OHADA ;

- inventorier et formuler toutes les procédures en vigueur à la MIDIMA ou nécessaires à la prestation des services fournis par cette structure ;

- produire un manuel des procédures administrative, financière et comptable essentielles inventoriées sur la base des circuits de traitement des dossiers relatifs aux actes/ documents /prestations produits ;

- simplifier et rationaliser, le cas échéant ces procédures ;

- assurer la vulgarisation de ces procédures et rendre leur application systématique ;

- fournir un cadre formel d'exécution des opérations à caractère administratif, comptable et financier ;

- préciser les procédures des dépenses dans les conditions garantissant un contrôle interne efficace en formalisant les contrôles à effectuer ainsi que les responsables de ceux-ci à chaque étape du circuit des documents ;

- Décrire les mécanismes d'élaboration du compte administratif et de compte de gestion.

3. Cout Prévisionnel

N/D

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation à l'Appel d'Offres est restreinte à égalité de conditions aux Bureaux d'Études de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des études de base et des études dans le domaine de l'élaboration du Cadre organique et du Manuel des procédures administratives, financières et comptables, objet du présent Avis d'Appel d'Offres National Restreint et retenus à l'issue de la pré qualification.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget Support de la MIDIMA, Exercice 2020 : Imputation 612050.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat de Direction Générale de la MIDIMA à Maroua.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au secrétariat de la Direction Générale de la MIDIMA à Maroua, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **dix mille (10 000) francs CFA** payable au Compte CAS ARMP N°**97568660001-28** auprès de l'une des agences de la BICEC.

Lors du retrait du Dossier, les soumissionnaires devront se munir d'une clé USB neuve pour la copie de la version électronique et se faire enregistrer au secrétariat de la Direction Générale de la MIDIMA, en indiquant leur adresse complète (boîte postale, N° de téléphone, fax).

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de Consultation à Soumissionner, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, au secrétariat de la Direction Générale de la MIDIMA à Maroua, au plus tard le **lundi 13 juillet 2020** à **10 heures,** heure locale, et devra porter la mention:

" AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°02/AONR/MIDIMA/CIPM-SPI/2020

DU 22 JUIN 2020, EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR LA SELECTION D'UN CABINET D'ETUDES TECHNIQUES (BET) EN VUE DE L'ELABORATION DU CADRE ORGANIQUE ET DU MANUEL DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA MIDIMA A MAROUA

FINANCEMENT : BUDGET SUPPORT DE LA MIDIMA. EXERCICE 2020.

IMPUTATION : 612050

DÉLAI D'EXÉCUTION : Quarante-cinq (45) jours

À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **quarante-cinq (45) jours calendaires.**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances (MINFI), d'un montant de **deux cent mille (200 000) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances (MINFI), d'un montant de **deux cent mille (200 000) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier du DCS.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non produite en nombre d'exemplaires exigés et non conforme aux prescriptions du présent avis et du DCS sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non - respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation à Soumissionner entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps le **lundi 13 juillet 2020** à **11 heures** précises dans la salle de réunions de la MIDIMA à Maroua en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

1. **12. CRITERES DE QUALIFICATION**

Le Bureau d'étude doit disposer au minimum dans son équipe les experts ci-après :

- Un Chef de Mission, Expert-Comptable diplômé ou diplômé en Organisation équivalent ayant au moins dix (10) ans d'années d'expérience dans le domaine de mise en place de système de gestion au sein des programmes et entreprises publiques ;
- Un Expert-Comptable diplômé spécialisé dans l'organisation et la mise en place de procédures de gestion, ayant au moins cinq (5) années d'expérience ;
- Un spécialiste dans l'organisation institutionnelle et ayant au moins cinq (5) années d'expérience ;
- Un spécialiste en informatique pratiquant d'un logiciel de comptabilité adapté aux établissements publics (conforme aux normes OHADA) pour suivre tous les aspects de mise en place du système et ayant au moins cinq (5) années d'expérience.

1. **13. DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les Entreprises intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des études. Le dossier de candidatures comportera :

13.1 Volume 1 : Pièces administratives :

- La copie de la carte de contribuable en cours de validité ;
- L'attestation de non redevance en cours de validité ;
- L'attestation de non exclusion des marchés publics ;
- L'attestation de soumission CNPS.

13.2. Volume 2 : Dossier technique :

- La compréhension de la mission ;
- La méthodologie sommaire d'intervention ;
- Les photocopies des contrats, marchés, accompagnés des PV justifiants qu'il a réalisé des prestations analogues au cours de cinq dernières années
- Les CV du Chef de la mission et des experts mettant spécialement en exergue les expériences professionnelles de chacun dans le domaine de la présente consultation ;
- Les copies légalisées des diplômes requis ainsi que les attestations de présentation de l'original du diplôme.

13.3. Volume 3 : Documents financiers:

Ils contiennent :

1. **1.** La soumission proprement dite selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. **2.** Le bordereau des prix unitaires dûment rempli, avec indication des prix unitaires Hors TVA en lettres et en chiffres ;
3. **3.** Le détail quantitatif et estimatif des prestations dûment rempli ;
4. **4.** Sous détails des prix unitaires ou ventilation des coûts.

14. EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1ère étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2e étape :** Evaluation technique des offres administrativement conformes.
  - **3e étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1- Critères éliminatoires

Pièces administratives

a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;

b) Pièce falsifiée ou non authentique.

Offre technique

a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;

b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;

c) Chiffre d'affaires dans le domaine de la réalisation d'étude inférieur à dix millions (10 000 000) de Francs CFA;

d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

e) Non satisfaction, au moins à **75%** des critères essentiels.

f) Offre technique non conforme aux TDR ;

Offre financière

a) Offre financière incomplète ;

b) Pièces non conformes ;

c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

d) Absence d'un sous-détail de prix ou ventilation des coûts ;

e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur la base des critères ci-dessous :

14-2. Critères essentiels

Les critères essentiels porteront sur :

1. **a.** Références du cabinet dans le domaine : **oui/non**
2. **b.** Qualification du Chef de mission (diplôme certifié conforme) : **oui/non**
3. **c.** Qualification des agents de suivi et autres personnels d'appui (diplôme certifié conforme) : **oui/non**
4. **d.** Disponibilité et expérience du Chef de mission (CV signé) : **oui/non**
5. **e.** Disponibilité et expérience de l'équipe d'appui (CV signé) : **oui/non**
6. **f.** Capacité d'autofinancement du projet ou accès à une ligne de crédit : **oui/non**
7. **g.** Organisation/méthodologie de travail (détail d'exécution) **: oui/non**
8. **h.** Délai d'exécution et planning de travail **: oui/non**

15. Attribution

N/D

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Direction Générale de la MIDIMA, téléphone 222 293 047 - email : **midimaen@yahoo.fr** ; BP : 246 Maroua/-

MAROUA le 18 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

TCHARI BOULAMA

COMMUNE DE NGOYLA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN° 006/AONO/C/NLA/CIPM/2020 DU 19/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE LA VILLE DE NGOYLA DANS LA COMMUNE DE NGOYLA, DEPARTEMENT DU HAUTNYONG, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 27 351 01 641234 2254 821.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget (BIP MINDDEVEL) exercice 2020, le Maire de la Commune de NGOYLA, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'extension de l'éclairage public par énergie solaire photovoltaïque de la ville de Ngoyla en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur:
¨ Travaux préliminaires ;
¨ Installation de 32 points lumineux.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'Issue des études préalables est de
53 000 000 Cinquante-trois millions.

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, se feront en un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'énergies renouvelables.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget d'Investissement Public (BIP MINDDEVEL) exercice 2020.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de NgoyLa dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à la Commune de NGOYLA, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de Ngoyia d'une somme non remboursable de soixante-dix mille (70 000) FCFA. La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.
Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant
leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devront parvenir à la Commune de NGOYLA, au plus tard **le 20/07/2020 à 11 heures,** heure locale sous enveloppe cachetée adressée à la Commune de NGOYLA avec la mention ;

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 006/AONO/C/NLA/CIPM/2020 DU 19/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE LA VILLE DE NGOYLA DANS LA COMMUNE DE NGOYLA, DEPARTEMENT DU HAUTNYONG, REGION DE L'EST.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par un établissement financier ou une compagnie d'assurances agréés par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13). Le montant de la caution est fixé à : Un million soixante mille 1 060 000 FCFA.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être Impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, aura lieu le 20/07/2020 à 12 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de NGOYLA dans sa salle de réunions.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires
Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne l'élimination du soumissionnaire.
Il s'agit notamment de :
- Absence de la caution de soumission;
- Non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures ;
- Présence d'une fausse pièce ou des fausses déclarations;
- Présence des informations financières dans les offres techniques et administratives ;
- L'absence de déclaration sur l'honneur de non abandon et de défaillance de marché au cours des trois dernières années ;
- Note technique inférieure à 80% de oui par rapport aux sous-critères essentiels.

14.2- Critères essentiels
a- La capacité financière ; Oui/Non
b- Les références de l'Entreprise ; Oui/Non
c- L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet ; Oui/Non
d- L'expérience du personnel d'encadrement ; Oui/Non
e- Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non
Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de NgoyLa.

NGOYLA le 19 Juin 2020

Le MAIRE

NKPWALLA Wilfried

COMMUNE DE BERTOUA 1ER

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CABTA 1ER/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION EN BTA 1ER ENIET DE BONIS, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM (PHASE 2)

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 40 641208 2242

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1er, Autorité Contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert pour rélectrlflcation rurale par extension en BT de L'ENIET de Bonis dans le Département du Lom et Djerem.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres. Les travaux comprennent:
* L'installation du chantier ;
* La construction du réseau électrique comprenant :
* Le réseau BT triphasé ;
* Les branchements témoins.

3. Cout Prévisionnel

Dix millions (10 000 000) Francs CFA ;

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises installées au Cameroun et disposant des compétences avérées dans le domaine de l'électrification.

5. Financement

Les travaux objet du présent Dossier d'Appel d'Offres seront financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINEE Exercice 2020.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1er dès publication du présent avis .

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1er dès publication du présent avis et retiré sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA** à la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1ER.

8. Remises des offres

Les offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, seront déposées sous pli fermé contre décharge à la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1er au plus tard le 18 juillet 2020 à 09 heures, heure locale et devront porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CABTA 1er/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION EN BTA 1er ENIET DE BONIS, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM (phase 2)

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINEE 2020
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **quatre (04) mois.**

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date d'ouverture des offres, délivrée par un Etablissement Bancaire de premier ordre agréé par le Ministre chargé des Finances et la COBAC, d'un montant **deux cent mille (200 000) francs CFA soit 2% montant TTC** de la Lettre Commande.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la garantie de soumission, devront être impérativement produites en originaux datant de moins de trois (03) mois ou en copie certifiée conforme par l'autorité émettrice ou une autorité administrative.
Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date d'ouverture des offres, délivrée par un Etablissement Bancaire de premier ordre agréé par le Ministre chargé des Finances et la COBAC, d'un montant deux cent mille (200 000) francs CFA soit 2% montant TTC de la Lettre Commande.
Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée Irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et la COBAC ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera son rejet pur et simple sans aucun recours.
N.B :Les photocopies certifiées des pièces antérieurement légaiisées seront rejetées.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres aura lieu le **18 juillet 2020 à 10 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1er Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les Offres seront ouvertes en un (01) temps.

13. Critères d'évaluation

10.1 Critères éliminatoires :
a- Offre Administrative
1-Absence de la caution de soumission
2-Pièce falsifiée;
3-Non-conformlté ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire, exceptée la caution de soumission ;
b- Offre technique
1-Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
2-N'avoir pas réuni au moins 80 % de critères de qualification ;
3- N'avoir pas achevé un projet de l'exercice 2019 dans le Département du Lom et DJerem.
c- Offre Financière
1-Omission du prix d'une tâche quantitative dans le bordereau des prix unitaire ou dans le devis estimatif et quantitatif ;
2-Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un élément constitutif de l'offre financière défini à l'article 14 .3 du RPAO.
NB: Les copies certifiées des pièces antérieures légalisées seront systématiquement rejetées.
10.2 Critères de qualification des offres techniques:
Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur (voir détail Pièce 12):
1) Présentation générale des offres ;
2) Expérience générale de l'Entreprise ;
3) Expérience dans les travaux similaires ;
4) Capacité technique (moyens techniques et humains) ;
5) Moyens logistique de l'Entreprise ;
6) Matériel de sécurité ;
7) Autres matériels ;
8) Méthodologie d'exécution ;
9) Organisation et déroulement du projet ;
10) Capacité financière.
Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront un pourcentage supérieur ou égal à 80 % verront leurs offres financières analysées.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs Offres pendant soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de la Commune d'Arrondissent de Bertoua 1er, Tél : 696 84 28 36.

BERTOUA le 23 Juin 2020

Le MAIRE

BEMBELL D'IPACK OLIVIER CROMWELL

COMMUNE DE BERTOUA 1ER

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°003/AONO/CABTA1/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 E, PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ALIMENTATION EN ÉNERGIE SOLAIRE DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE BONIS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1ER.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 40 641208 2242

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre du Budget d'Investissement public 2020, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Bertoua T, autorité contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'alimentation en l'energie solaire du Centre de Santé Intégré de Bonis dans l'Arrondissement de Bertoua 1er, Département du LOM et DJEREM, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent :
L'alimentation en energie solaire au Centre de Santé Intégré de Bonis

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de **15 000 000 FCFA TTC**

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, se fera en lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'énergies renouvelables.
La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que écifiques de chaque membre ressortent clairement.

6. Financement

Les travaux d'alimentation en énergie solaire seront financés par le Budget d'Investissement Public MINSANTE Exercice 2020

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie d'Arrondissement de Bertoua au Secrétariat Général dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à la Mairie de Bertoua Ier dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement a la Recette Municipale de Bertoua 1er d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) F.CFA.** La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.
Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P,Fax, Téléphone, etc.).

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devra parvenir au Secrétariat Général de la Commune d'Arrondissement de Bertoua au plus tard le **18 juillet 2020 à 09 heures**, heure locale avec la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/CABTA1/CIPM/2020 du 23 JUIN 2020 E, procédure d'urgence Pour l'alimentation en énergie solaire du Centre de Santé Intégré de Bonis dans la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1er.

FINANCEMENT : BIP MINSANTE 2020.
«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administrativesune caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le PAO (Pièce N°13). Le montant de la caution est de : 300000

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre
agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis aura lieu à la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1er le **18 juillet 2020 à 10 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés de ladite Commune.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires:
Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à la phase suivante de l'évaluation de l'offre. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.
Il s'agit notamment de :

a- Offre Administrative

1-Absence de la caution de soumission
2-Pièce falsifiée;
3-Non-conformlté ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire, excepté la caution de soumission;

b- Offre technique

1-Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
2- Note technique Inférieure à 80 % de critères de qualification;
3- N'avoir pas achevé un projet de l'exercice 2019 dans le Département du Lom et Djerem;
4-Non-conformlté de l'une des spécifications techniques majeures ci-après: puissance des modules, capacité des batteries, courant du régulateur, puissance de l'onduleur, puissance des lampes, puissance des plaques solaires;
5- Absence d'un rapport de visite de site conforme,

c- Offre Financière

1-Omission du prix d'une tache quantitatif dans le bordereau des prix unitaire ou dans le devis estimatif et quantitatif;
2-Absence ou non -conformité au modèle du DAO d'un éléments constitutifs de l'offre financière défini à l'article 14.3 du RPAO.
NB : les copies certifiées des pièces antérieures légalisées seront systématiquement rejetées.
14.1- Critères de qualification des offres techniques
1 Présentation générale de l'offre ;
2 Références de l'entreprise ;
3 Moyens humains ;
4 Moyens matériels ;
5 Note technique ;

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera la lettre commande au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de la Commune d'Arrondissement de Bertoua Ier.

BERTOUA le 23 Juin 2020

Le MAIRE

BEMBELL D'IPACK OLIVIER CROMWELL

COMMUNE DE NGOYLA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°007/AONO/C/NLA/CIPI\/1/2020 DU 19/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LAMPADAIRES SOLAIRES POUR ECLAIRAGE PUBLIC DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGOYLA REPARTIE EN QUATRE (4) LOTS DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
220 150

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget (fonds propres), exercice 2020, le Maire de la Commune de NgoyLa. Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la construction des lampadaires solaires pour éclairage public dans certaines localités de la commune de NgoyLa
en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur:
¨ Travaux préliminaires ;
¨ Installation des points lumineux.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de

Lot	Désignation	Montant	Financem Imputatio
1	Electrification publique par lampadaires solaires de trois localité de la Commune de NGOYLA (08 Lampadaires)	13 500 000	FONDS P
2	Eclairage au solaire de NGOYLA Village (04 Lampadaires)	7 500 000	FONDS P
3	Eclairage publique par lampadaires solaires NKONGDONGI; DOUMZOK; MBALAM 1: (05 Lampadaires)	9 000 000	FONDS P
4	Eclairage public par lampadaires solaires ASSOUMINDELE 3, ASSOUMINDELE 2; Campement BAKA d'ASSOUMINDELE 2; NTAM Carrefour; MAKAMEKOUMA; MBALAM 2 (08 Lampadaires)	12 480 000	FONDS P

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, se feront en Quatre (04) lots.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'énergies renouvelables.
La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget (fonds propres) de la commune de Ngoyla.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Ngoyla. dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à la Commune de Ngoyia, dés publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de Ngoyla d'une somme non remboursable de quatre-vingt mille (80 000) FCFA. La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devra parvenir à la Commune de Ngoyia au plus tard **le 20/07/2020 à 12 heures**, heure locale sous enveloppe cachetée adressée à la Commune de Ngoyla avec la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/C/NLA/CIPI\/1/2020 DU 19/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LAMPADAIRES SOLAIRES POUR ECLAIRAGE PUBLIC DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGOYLA REPARTIE EN Quatre (4) LOTS DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par un financier ou une compagnie d'assurances agréés par le Ministère en charge des
Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13). Le montant de la caution est fixé à :
> Loti : deux cent soixante-dix mille (270 000) FCFA ;
> Lot2 : cent cinquante mille (150 000) FCFA ;
> Lots : cent quatre-vingt mille (180 000) FCFA ;
> Lot4 : deux cent quarante-neuf mille six cent (249 600) FCFA.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité
administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies
postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des
modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, aura lieu **le 20/07/2020 à 13 heures,** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngoyla dans sa salle de réunions. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires
Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne l'élimination du soumissionnaire.
Il s'agit notamment de :
- Absence de la caution de soumission;
- Non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de48 heures ;
- Présence d'une fausse pièce ou des fausses déclarations;
- Présence des informations financières dans les offres techniques et administratives

L'absence de déclaration sur l'honneur de non abandon et de défaillance de marché au cours des trois dernières années ;
- Note technique inférieure à 80% de oui par rapport aux sous-critères essentiels.

Critères essentiels
a- La capacité financière ; Oui/Non
b- Les références de l'Entreprise ; Oui/Non
c- L'organisation, les plannings d'approvisionnement et
d'exécution des travaux et la compréhension du projet ; Oui/Non
d- L'expérience du personnel d'encadrement ; Oui/Non
e- Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non
Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Ngoyla.

NGOYLA le 19 Juin 2020

Le MAIRE

NKPWALLA Wilfried

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°0017/AONO/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 DU 29 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) FORAGE D'EAU ÉQUIPE DE POMPE ÉLECTRIQUE IMMERGÉE Y COMPRIS RÉSERVOIR DE STOCKAGE ET RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AEP EXISTANT À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS/ANNEXE DE BUÉAFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTP EXERCICE 2020

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Directeur de l'ENSTP lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la sélection d'une entreprise devant exécuter ***les travaux de construction d'un (01) forage d'eau équipé de pompe électrique immergée y compris réservoir de stockage et réhabilitation du réseau d'AEP existant à l'École Nationale Supérieure des Travaux Publics* /annexe de Buea.**

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'offres comprennent les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif notamment :

- Amenées générales et repli ;
- Installation du chantier ;
- Forage ;
- Equipement du forage et des surfaces;
- Développement et Essais de débit/essai de pompage ;
- Fourniture et installation de la pompe ;
- Equipage du mini réseau de: 2 (deux) pompes complètes immergées; 01 (un) câble d'alimentation du forage en courant; 02 (deux) filtres ou récipients à chlore; 03 (trois) fiches et 3 (trois) câbles de connexion des moteurs ;
- Construction d'un réservoir de 9 m3. Avec trois bâches de 3m3 chacune et posé sur trois paliers différents ;
- Connecter le nouvel ouvrage aux différents blocs : bloc A, bloc B, bloc C, bloc D, bâtiment administratif et la case de passage ;
- Réfection du réseau en utilisant les tuyaux à pression bien enterrés pour la traversée des routes.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de ces prestations est de 15.000.000 (quinze millions) Francs CFA TTC.

4. Allotissement

Les travaux constituent un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux Entreprises de droit camerounais exerçant dans le domaine de l'hydraulique et Génie civil, justifiant des capacités techniques et financières.
Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le **Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercice 2020.**

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maître d'ouvrage à l'ENSTP à Yaoundé ou au secrétariat du maître d'ouvrage délégué à l'ENSTP/Annexe Buéa, BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44 dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au **Secrétariat du Maître d'Ouvrage à l'ENSTP de Yaoundé ou au Secrétariat du Directeur de l'ENSTP/Annexe Buea, BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) FCFA** dans le compte n°335 988 60001-94 dans l'une des agences de la BICEC

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat du Maître d'ouvrage, à l'ENSTP de Yaoundé au plus tard le **24 Juillet 2020 à 12heures précises**, heure locale et devront porter la mention:
« Appel d'Offres National Ouvert N°0017/AONO/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 du 29 Juin 2020 pour les travaux de construction d'un (01) forage d'eau équipe de pompe électrique immergée y compris réservoir de stockage et réhabilitation du réseau d'adduction en eau potable existant
à l'École Nationale Supérieure des Travaux Publics/annexe de Buea.»
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution des travaux est de **trois (03) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 300 000(Trois cent mille) francs CFA, établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréé par le ministère chargé des finances et dont la liste figure dans les pièces du DAO, valable pendant 30(trente) jours au-delà de la date originale de validité des offres.
Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute offre incomplète par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Toutefois, en cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Cependant, l'absence ou la non-conformité à l'ouverture des plis de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre, agréé par le Ministère chargé des Finances, entraîne le rejet de l'offre.
Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute offre incomplète par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Toutefois, en cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Cependant, l'absence ou la non-conformité à l'ouverture des plis de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre, agréé par le Ministère chargé des Finances, entraîne le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, le **24 Juillet 2020, à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'ENSTP dans la salle de lecture de la bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de Yaoundé.**
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires :

a) Absence de la caution de soumission,
b) Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
c) Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
d) Dossier technique incomplet ;
e) Dossier financier incomplet ;
f) Chiffre d'affaires cumulé au cours des trois (03) dernières années inférieur à **vingt-cinq millions (25 000 000) de Francs CFA TTC;**
g) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier d'hydraulique ;
h) Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
i) Non satisfaction de 70% des critères essentiels
j) Absence d'un sous-détail de prix.

Principaux critères essentiels :

N°	Activité
A)	Présentation sur **03 critères**
B)	Personnel d'encadrement de l'entreprise sur **10 critères** (référence, qualification et CV)
C)	Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **04 critères**
D)	Méthodologie d'exécution sur **10 critères**
E)	

Matériel de chantier à mobiliser sur **8 critères**

Le non-respect d'au moins 70% des rubriques entraîne l'élimination de l'offre pour l'analyse financière.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat de la Direction de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics à Yaoundé, BP 510, Tél. : 222 23 09 44 Fax : 222 22 18 16.

Numéro vert de la CONAC :
En cas de fraude ou corruption, vous pouvez appeler aux numéros suivants pour dénonciation : Tel: 222 20 37 32/ 658 26 26 82/ 651 64 91 94.

YAOUNDE le 26 Juin 2020

Le DIRECTEUR

NKENG GEORGE ELAMBO

COMMUNE DE NGOYLA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C/NLA/CIPM/2020 DU 19/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) PUITS EQUIPES DE PMH (MBALAM 2, CSI DE NGOYLA) DANS LA COMMUNE DE NGOYLA, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
220 150

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la commune de Ngoyia, lance pour le compte de la Commune de Ngoyia, un Appel d'Offres National Ouvert pour tes travaux de construction de deux (02) puits équipés de PMH (Mbalam 2, CSI de Ngoyia) dans la commune de Ngoyia, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est. Les travaux sont regroupés en un seul lot.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter, détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres, se déclinent ainsi qu'il suit :
Prospection géophysique et implantation ;
Ponçage et extraction des déblais (20min et 30max) ;
Busage des Puits ;
Captage des puits ;
Superstructures ;
Développement et essais de débits ;
Analyse physico-chimique et Bactériologique ;
Equipement spécial ;
Formation du comité de gestion.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel des travaux objet du présent Appel d'Offres est de quinze millions (15 000 000) Francs CFA TTC.

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux entreprises installées au Cameroun et disposant des compétences dans le domaine et n'ayant pas abandonné un marché.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres seront financés par les Fonds Propres de la Commune, Exercice 2020.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Apoel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Ngoyla dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré aux heures ouvrables à la Commune de Ngoyla contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de la Commune de Ngoyla.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, seront déposées sous pli fermé contre décharge sur le registre des offres à la Commune de NGOYLA au plus tard le 20/07/2020 à 13 heures précises, heure locale et devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C/NLA/CIPM/2020 DU 19/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) PUITS EQUIPES DE PMH (MBALAM 2, CSI DE NGOYLA) DANS LA COMMUNE DE NGOYLA, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

10. Delai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de quatre (04) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.
Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'une durée de validité de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des offres délivrée par
un établissement bancaire de 1er ordre ou tout organisme agréé par te Ministre chargé des Finances d'un montant égal à deux pourcent (2%) du montant prévisionnel TTC, soit **300 000 (trois cent mille) francs CFA.**
Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment, le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres,
entraînera son rejet pur et simple après 48 heures.
Par ailleurs, les photocopies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront rejetées.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produite en original datant de moins de trois (03) mois ou en copie certifiée conforme, signée par l'autorité compétente ou une autorité administrative.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu **le 20/07/2020 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Ngoyla. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres seront ouvertes en un (01) temps.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :
a. Offre Administrative
1) Absence de la caution de soumission ;
2) Pièce falsifiée ou fausse déclaration;
3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
b. Offre technique
1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée

2) n'avoir pas reunis au moins 70% de criteres de qualification

Offre Financière
1) Omission du prix d'une tache quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif.
N,B \ Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.
B. Critères de qualification des offres techniques :

critères essentiels
Les altères, explicités dans le règlement particulier du DAG et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :
1) La capacité financière Oui/Non
2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et
d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non
4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui/Non
5) Le matériel et les équipements essentiels Oui/Non
Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% seront examinées.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre :
1- administrative sera jugée conforme ;
2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70%;
3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO, des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétaire Général de la Commune de Ngoyla, Tél : 696 15 39 51.

NGOYLA le 19 Juin 2020

Le MAIRE

NKPWALLA Wilfried

PRÉFECTURE DE LA LEKIE

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 07/AONO/JO3/DDEPAT- L/CDPM/ DU 24 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION DU PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE LOBO DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Préfet du Département de la LEKIE, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l' Aménagement du Territoire Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux de construction d'une adduction d'eau potable dans la ville de LOBO Département de la LEKIE, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :
Travaux préliminaires ;
Construction de deux (02) Forages profonds et productifs;
Construction d'un château avec trou d'homme et réseau ;
Alimentation en énergie et pompage ;
Mise en service et gestion de l'ouvrage.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux Entreprises de droit camerounais, justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des prestations, objet du présent Appel d'Offres.
Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de l'Exercice 2020, pour un coût prévisionnel de **80 000 000 (Quatre-vingt Millions) Francs CFA,** sur la ligne d'imputation budgétaire de **N°** 54 94 709 07 110000 2246 337

5. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture de Monatélé.

6. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Préfecture de Monatélé au Service de Gestion Administrative des Marchés Publics, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **100 000** francs CFA **(Cent mille Francs**) au titre des frais d'achat du dossier.

7. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commission Départementale de passation des Marchés Publics de la LEKIE sise à la préfecture de Monatélé, Tél/Fax **677420582/659255005/677420582.** Monatélé, au plus tard le **23 Juillet 2020** à **13 heures**, heure locale et devra porter la mention:
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 07 /AONO/JO3/DDEPAT- L/CDPM/ DU 24 JUIN 2020
POUR LES TRAVAUX DE REALISATION DU PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE LOBO DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE
À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT. »
Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.
Présentation des offres
Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :
Ø L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
Ø L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
Ø L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).
Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois calendaires. Ce délai, hors période des pluies, comprend toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

9. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque ou une Compagnie d'Assurance de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **1 600 000(Un million six cent mille) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **23/07/2020 à 14 heures** précises dans la salle de conférence de la préfecture de Monatélé en présence des soumissionnaires.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

Délai de réponse des soumissionnaires
Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

11. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :
1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
2e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes. **3e étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :
13.1 Critères éliminatoires
13.1.1 : Pièces administratives
a) Absence de Caution de soumission ;
b) Fausse déclaration ou pièces falsifiée ;
c) Dossier incomplet (sous réserve de l'article 92.9 du code)
13.1.2 : Offre technique
a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
c) Note technique inférieure à 80%.
13.1.3 : Offre financière
a) Offre financière incomplète ;
b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié (BPU, DQE, SDP);
c) Absence d'un sous-détail de prix.
13.2 Critères essentiels
L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **27 critères** essentiels définis dans la grille d'évaluation soumise au dossier d'Appel d'Offres.
Les critères essentiels sont :
i. Présentation générale des offres ;
ii. Références techniques et financières de l'entreprise ;
iii. Moyen en personnel de l'entreprise ;
iv. Moyen en matériels et en équipement ;
v. Planning d'exécution.

12. Attribution

Le Préfet du Département de la LEKIE, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, techniquement qualifiée, aura été évaluée **la moins-disante** après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la préfecture de Monatélé et à la Délégation Départementale de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la Lékié au N° 675321120 ou au N° 656814302/677420582.
POUR TOUS ACTES DE CORRUPTION CONTACTER LA CONAC AU NUMERO 1517

YAOUNDE le 26 Juin 2020

Le MAIRE

SIMOU KAMSU Patrick

COMMUNE D'ATOK

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL 006/AONO/C.ATOK/CIPM/2020 DU16 JUIN 2020 POUR LA CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURESPUBLIQUES DANS LA COMMUNE D'ATOK. DEPARTEMENTDU HAUT-NYONG. REGION DE L'EST.FINANCEMENT ; BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- - EXERCICE 2020

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A
IMPUTATION
26 3A7 06 6A1205 2811

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ATOK, Autorité Contractante, tance un appet d'offres nationat ouvert pour la construction de certaines infrastructures publiques dans la commune d'ATOK. Département du HAUT-NYONG. Région de l'Est, allotls ainsi qu'il suit:

N° LOT	DESIGNATION	MONTANT
1	Centre Multi Fonctionnel de Promotion des Jeunes (CMPJ) à ATOK - Première Phase	60000000
2	Centre de Santé Intégré (CSI) a ZOGUELA	50000000

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser portent sur:
¨ Lot 100 : Les travaux préparatoires :
¨ Lot200: Lesterrassements;
¨ Lot 300: Les fondations;
« Lot 400: Les maçonneries élévation ;
4 Lot 500: La charpente - couverture et le plafond :
¨ Lot 600 : Les menuiseries bois.
¨ Lot 700: Les menuiseries métalliques:

¨ Lot 800'.L'électricité:
¨ Lot 900: La peinture
¨ Lot 1000 : Les VRD:
¨ Lot 1100: Plomberie Sanitaires-Revêtement (Pour les lots 3 et 6)

3. Cout Prévisionnel

N°LOT	DESIGNATION	MONTANT TTC
1	Centre Multi Fonctionnel de Promotion des Jeunes (CMPJ) à ATOK - Première Phase	60000000
2	Centre de Santé Intégré (CSI) a ZOGUELA	50000000

4. Allotissement

DEUX LOTS

Dans le cadre du présent appel d'offres, un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spéciatisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget a Investissement Public. EXERCICE 2020.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté gratuitement a la Commune d'ATOK. dès pu ication du présent avis, et retiré sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) francs CFA à la Recette Municipale d'ATOK.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retire a la Commune d'ATOK. dès pu ication du présent avis, et retiré sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs** CFA à la Recette Municipale d'ATOK.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies niarqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie d ATOK, au plus tard le I5 JUIL2020 à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL 006/AONO/C.ATOK/CIPM/2020 Du 16 JUIN 2020
POUR LA CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DANS LA COMMUNE DA TDK DEPARTEMENTDU HAUT-NYONG. REGION DE L EST
(Préciser le(s) lot (s) sollicité (s))
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10. Delai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution des Travaux est de quatre (04) mois calendaires, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.
Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué

11. Cautionnement Provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du lot sollicité, délivrée par un établissement bancaire de 1ER ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du lot sollicité, délivrée par un établissement bancaire de 1*' ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre des Finances.
La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.
Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées.
Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois. Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouvert de offres se fera en un temps à la salle de conférences de la Commune
d'ATOK le 15 juil â 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune d'ATOK. en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires:
a. Offre A dministrative
1) Absence de la caution de soumission:
2) Pièce administrative falsifiée :
3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai
de ^8 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission.
t. Qffce^technlgus
1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée :
2) N avoir pas réuni au moins 70 % de critères de qualification.
3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ;
c. QffLe^Einâocière
1) Omission du prix d une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires
ou dans le devis estimatif;
2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs
de l'Offre financière défini à l'Article U.3 du RPAO
ÈLB. Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement
rejetées.
B. Critères de qualification des offres techniques :
Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la
qualification des candidats porteront sur :
1- Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire ;
2- Personnel d'encadrement :
3- Moyensmatériels:
A- Références:
5- Chiffre d'affaires justifié d'au moins 80 % du montant prévisionnel du (ou des)
lot{s) sotlicité(s) sur les trois (03) dernières années ;
6- Attestation de solvabilité financière d'au moins 80 % du montant prévisionnel
du (ou des) lot(s) sollicité(s)devant être délivrée par une banque de premier
ordre agréée par le Ministère des Finances.
7- Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;
8- Compréhension du projet (Sous-Détail des Prix Unitaires)
Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un
pourcentage supérieur ou égal a 70%. (soit au moins A6 « oui » sur 65) seront examinées

15. Attribution

Le Marché à élaborer sera attribué au soumissionnaire dont l'offre :
1. Administrative sera jugée conforme ;
2. technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui »
supérieur ou égal à 70% ;
3. financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des
sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis
estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins
disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune d'ATOK, aux numéros de téléphones : 696 78 37 64/ 674 12 84 58

ATOK le 16 Juin 2020

Le MAIRE

BAL. Jean Yves

COMMUNE DE NTUI

ADDITIF N°005 AUX AVIS DE CONSULTATIONN° 001 ET 002/AC/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 11 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE NTUI ET L'EQUIPEMENT ET LA REHABILITATION DE L'ICE DE BETAMBA RESPECTIVEMENT,DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	**Ouverture des Plis**
	Au lieu de ... L'ouverture des offres, qui se fera en un seul temps, aura lieu le **11 Juin 2020** à **15 heures** précises. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.
	Lire plutot Le Maire de la Commune de Ntui communique : Du fait de l'absence et du non-mandatement d'un intérimaire par le Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Ntui, la séance d'ouverture des plis, initialement prévue **le 18 Juin 2020** est reportée au **29 Juin 2020**, aux mêmes heures et lieu. Le reste, sans changement.

NTUI le 18 Juin 2020

Le MAIRE

MANDOH Georges marcel

PRÉFECTURE DE LA VINA

ADDITIF N° 006/A/H.52/SAG/SMP/CDPM/2020 DU 25/06/2020 AU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION AVIS BIS N°009/DCH.52/SAG/CDPM/VINA/2020 DU 04/06/20 RELATIVE A L'EQUIPEMENT DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE DE LA VINA,PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT: BIP,EXERCICE 2020

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... **1. Critères éliminatoires:** Ils sont les suivants **LIRE ET AJOUTE:** 1. L'absence d'une pièce administrative et la non-conformité d'une pièce administrative et n'ayant pas été régularisée dans les quarante-huit heures (48) après le dépouillement. 2. L' offre financière incomplète (absence de bordereau des prix unitaires, devis quantitatif et estimatif) seront rejetées ; 3. La note technique inférieur au seuil minimal requis **05 oui sur 07 soit (70%);** 3. Absence de la caution de soumission ; 4. Le délai d'exécution; 5. Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues. 6. La fausse déclaration ou pièce falsifiée avec des manœuvres frauduleuses; 7. Non observation des clauses contractuelles dans le DAO; 8. absence d'un prix unitaire; 9. l'omission dans le bordereau ou la non-conformité d'un sous détail de prix unitaires aux prix unitaires quantifies dans l'offre financière. **LE RESTE SANS CHANGEMENT**
	Lire plutot n/a

NGAOUNDERE le 25 Juin 2020

Le PRÉFET

DIKOSSO SEME FRITZ

COMMUNE DE NGAOUNDÉRÉ 3ÈME

DEMANDE DE COTATION N° 23BIS/DC/CAN3/CIPM/2020 DU 25/06/2020 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE DE 18M3 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3IEME(EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le maire de la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3ième; autirité Contractante, lance une consultation en vue d'une demande de cotation pour l'acquisition d'un véhicule Camion Benne de 28m3 pour le compte de la Commune d'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3ième.

2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations, objet de la présente consultation, est de **60 000 000 (soixante millions) francs CFA TTC.**

3. Participation et origine

La participation à cette Consultation est ouverte aux concessionnaires automobiles installés en territoire camerounais remplissant les conditions reprises dans le Règlement de la consultation.

4. Financement

Le véhicule objet de la présente Consultation est financé par le Budget d'Investissement Publique et la Commune d' ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3ième, exercice 2020.

5. Acquisition du Dossier

Le dossier de Consultation peut etre retiré à la Commune d'Arrondissement de Ngaoundere 3ième, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) francs CFA** à la recette Municipale d'Arrondissement de Ngaoundere 3ième au titre des frais de dossier.

ADMINISTRATION AU NOM DE LAQUELLE SERA CONCLU LE MARCHE

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires par la Commission Interne de Passation des Marchés de la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3ième, les marchés de fourniture seront conclus entre les adjucateires et le maître d'Ouvrage, pour le compte de la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3IEME.

6. Remises des offres

Les offres rédigées en langue française ou anglaise seront remises en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06)copies, chiffrées hors taxes(HT)et toutes taxes comprises(TTC), ainsi que le dossier administratif complet de l'EXERCICE 2020 et la déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe, sous pli fermé à la Mairie d'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3léme, au plus tard **le 21/07/2020 à 14 heures** précises et devront porter la mention suivante : '

AVIS DE CONSULTATION N° 23bis/AC/CAN3IÉME/CIPM/2D20 DU 25/06/2020 EN VUE D'UNE DEMANDE DE COTATION POUR L'ACQUISITION D'UN(01)VEHICULE CAMION BENNE 18m3 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3IÉME
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

7. Delai de Livraison

Le délai d'exécution des prestations est fixé à **un (01) mois.**

DELAI DE REPONSE DES SOUMISSIONNAIRES :

Il est accordé aux soumissionnaires désireux de participer à cet avis de consultation un délai de **vingt et un jours (21)** à compter de la date de publication de cet avis dans le JDM,dans la presse ou par affichage.

8. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de **1 200 000 (un million deux cent mille) francs** délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre Chargé des Finance.
Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.
Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente Demande de cotation sera déclarée irrecevable.

Les chèques bancaires certifiés ne seront pas acceptés.

9. Recevabilité des Offres

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en sept(07)exemplaires dont un (1) original et six (06)copies. Elles seront contenues dans deux(02)enveloppes fermées et scellées, comprenant:

Enveloppe A:Pièces administratives
- une déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe ;
- une expédition des actes constitutifs de la société ou une copie légalisée du registre de commerce ;
- une attestation de non exclusion de l'entreprise, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- une copie de la carte de contribuable légalisée ;
- un certificat d'imposition ;
- une attestation de non-faillite délivrée par la Chambre de Commerce ou du Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise ;
- l'Attestation de non redevance ;
- une attestation de soumission délivrée par le Directeur Général de la CNPS ;
- une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire:
- une quittance d'achat du Dossier de Consultation;

N.B.: Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées.

Enveloppe B: Offre financière
- La soumission suivant le modèle fourni dans la présente Consultation ;
- Les caractéristiques techniques du type de véhicule proposé ;
- Le bordereau descriptif et quantitatif ;
- La garantie du fabricant et le certificat d'origine du véhicule proposé.

Chacune des enveloppes A et B contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.
Les deux(02)enveloppes seront placées dans une grande enveloppe elle-même fermée et scellée portant la mention suivante :

AVIS DE CONSULTATION N° 23bis/AC/CAN3IÉME /CIPM/2020 DU 25/06/2020 EN VUE D'UNE DEMANDE DE COTATION POUR L'ACQUISITION D'UN(01)CAMION BENNE DE 18 m3 P0UR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3IEME « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

10. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en uns eul temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3ième en présence des soumissionnaires ou deleurs représentants dûment mandatés aux date, heure et lieu précisés dans l'Avis de consultation. Il sera dressé un procès-verbal à l'ouverture des plis.
Le depouillement aura lieu **le 21/07/2020 à 15 heures** précises à la salle de délibération de la Mairie d'Arrondissement de NGAOUNDERE 3IEME. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée même en cas de groupement.

11. Critères d'évaluation

1- Principaux critères d'élimination

Ces critères sont les suivants ;
- Absence d'une pièce administrative,
- Caractéristiques techniques du véhicule proposé non conforme aux prescriptions du DC.
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de la caution de soumission
- n'avoir pas satisfait à au moins quatre des cinq critères essentiels.
- Pièce non-conforme et non régularisée dans un délai de 48 heures.

2- Principaux critères de qualification

Le système de notation est binaire les principaux critères portentsur les éléments ci-apres.
- Présentation de l'offre
- Références du soumissionnaire dans le domaine de la prestation,
- Service après-vente.

3- EVALUATION DES OFFRES

La Commission Interne de Passation des MArchés de la Commune d'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3IEME procèdera par la suite à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant:
A) examen de la conformité des pièces administratives etdes offres financières du point de vue des délais et des spécifications techniques;
B) vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les pnx unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires :
C) élaboration d'un tableau des offres.

12. Attribution

L'autorité Contractante attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation.

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de **soixante jours (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres

DUREE DE LA RECEVABILITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant **90 (quatre-vingt-dix) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres,

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Mairie d'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3ième les jours ouvrables ou auprès des Services du Maître d'Ouvrage ou appeler au numéro téléphone suivant: 693936600.

NGAOUNDERE le 25 Juin 2020

Le MAIRE

MOHAMADOU BASSIROU

COMMUNE D'EDÉA I

COMMUNIQUE N° 06/C/CAE1ER/CABM/SM/2020 PORTANTE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 04/AONO/CAE1ER/CABM/SM/BPP/2020 DU 28/04/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'OUVERTURE ROUTE OSSOMBAH — MBOUE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER,
AUTORITE CONTRACTANTE COMMUNIQUE :
Par Décision N°06/DC/CAE1 ER/CABM/SM DU 15/06/2020 L'ETABLISSEMENT PAGIA BP : 79 EDEA TEL : (237) 696 183 851/ 699 795 863/699 587 545 a été retenu comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres suscité pour un montant de **Quinze millions neuf cent soixante-treize mille cinq cent trente-huit (15 973 538) francs toutes taxes comprises** et pour un délai d'exécution **de trois (03) mois** calendaires.

Ladite Société est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué, au Service des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1e', pour l'établissement de son projet de Lettre Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de bien vouloir passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent Communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

EDEA le 15 Juin 2020

Le MAIRE

MISSINGA Bernard

COMMUNE D'EDÉA I

COMMUNIQUE N° 05/C/CAE1ER/CABM/SM/2020 PORTANTE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 04/AONO/CAE1ER/CABM/SM/BPP/2020 DU 28/04/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RLHABILITATION DES ROUTES SECONDAIRES EN TERRE DANS LES QUARTIERSHAOUSSA ET MBANDA - BISSEKE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER,
AUTORITE CONTRACTANTE COMMUNIQUE :
Par Décision N°05/DC/CAE1 ER/CABM/SM DU 15/06/2020 L'ETABLISSEMENT PAGIA BP : 79 EDEA TEL : (237) 696 183 851/ 699 795 863/699 587 545 a été retenu comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres suscité pour un montant de D**ouze millions neuf cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-trois (12 964 383) francs toutes taxes comprises** et pour un délai d'exécution de **trois (03) mois** calendaires.

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué, au Service des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa Zef, pour l'établissement de son projet de Lettre Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de bien vouloir passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent Communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

EDEA le 15 Juin 2020

Le MAIRE

MISSINGA Bernard

COMMUNE D'EDÉA I

COMMUNIQUE N° 04/DC/CAE1ER/CABM/SM/2020 PORTANTE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 03/AONO/CAE1ER/CABM/SM/BPP/2020 DU 28/04/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU ÉLECTRIQUE DANS LE VILLAGE NKAKANZOCK DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER,
AUTORITE CONTRACTANTE COMMUNIQUE :
Par Décision N°04/DC/CAE1 ER/CABM/SM DU 15/06/2020 LA SOCIETE CAMEROUN EMERGENCE BP : 597 EDEA TEL : (237) 677 874167/Jr647 672 557, a été retenu comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres suscité pour un montant de **Quinze millions neuf cent soixante-onze mille sept cent quarante-neuf (15 971 749) francs toutes taxes c**omprises et pour un délai d'exécution **de trois (03) mois** calendaires.

Ladite Société est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué, au Service des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa ter, pour l'établissement de son projet de Lettre Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de bien vouloir passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent Communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

EDEA le 15 Juin 2020

Le MAIRE

MISSINGA Bernard

COMMUNE DE NTUI

COMMUNIQUE N°003/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE KOUSSE DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le **Maire de la Commune de Ntui** communique,
Par **Décision N°003/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020** du **24 Juin 2020**
Le résultat de l'Appel d'Offres susmentionné se présente comme suit :

Lot de Soumission	Soumissionnaire	Note technique	Montant lu de l'Offre TTC en FCFA
Lot unique	**Sté FRANCE AFRIQUE DISTRIBUTION**	**90%**	**20 000 000**

Le soumissionnaire **Sté FRANCE AFRIQUE DISTRIBUTION,** Tél : **677 984 821/677 575 655/673 885 068** est retenu **pou construction du Poste Agricole de KOUSSE dans la Commune de Ntui, Département du Mbam et Kim - Région du Centre**

Pour le montant TTCde **Vingt millions (20 000 000)** francs CFA et un délai d'exécution de **cent vingt (120) jours calendaires.**

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du communiqué, et au plus tard dans les **sept** (**07**) jours qui suivent à l'établissement de la lettre-commande correspondante.

NTUI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MANDOH Georges marcel

COMMUNE DE NTUI

COMMUNIQUE N°005/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS FORAGES EQUIPES DE PMH A NACHTIGAL, NGUETTE ET NGUILA DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le **Maire de la Commune de Ntui** communique,
Par **Décision N°005/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020** du **24 Juin 2020**
Le résultat de l'Appel d'Offres susmentionné se présente comme suit :

Lot de Soumission	Soumissionnaire	Note technique	Montant lu de l'Offre TTC en FCFA
Lot unique	**IMPERIAL PRINT SARL**	**92,1%**	**23 549 967**
	ETS LOUNA SERVICES	**60,52%**	**22 466 700**

Le soumissionnaire **IMPERIAL PRINT SARL, BP : 11348 Yaoundé** Tél : **677 261 116** est retenu **pour les travaux de construct PMH à NACHTIGAL, NGUETTE et NGUILA dans la Commune de Ntui, Département du Mbam et Kim - Région du Centre.**

Pour le montant TTCde **Vingt-trois millions cinq cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-sept (23 549 967)** francs CFA e **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.**

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du communiqué, et au plus tard dans les **sept** (**07**) jours qui suivent à l'établissement de la lettre-commande correspondante.

NTUI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MANDOH Georges marcel

SOCIÉTÉ NATIONAL DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITÉ

PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/SONATREL/DG/DAFRH/SDAG/SIGAM/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITÉ (SONATREL).

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SONATREL
COMMUNIQUE :
Le soumissionnaire ci-après est déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné :

N°	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Période d'exécution
1	**CHANAS ASSURANCE** **BP : 109 Douala**	**320 000 628**	12 mois

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés, pour recevoir notification de la décision d'attribution et les formalités de signature dudit marché.
Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours. Passé ce délai, les offres seront détruites.

YAOUNDE le 26 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBEMI NYAKNGA

COMMUNE DE NTUI

COMMUNIQUE N°001/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/ C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TAMBA A NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le **Maire de la Commune de Ntui** communique,
Par **Décision N°001/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020** du **24 Juin 2020**
Le résultat de l'Appel d'Offres susmentionné se présente comme suit :

Lot de Soumission	Soumissionnaire	Note technique	Montant lu de l'Offre TTC en FCFA	Observations
Lot unique	**ETS TOGETHER SARL**	**37/43**	**17 059 076**	1er
	ETS EAC	**36/43**	**18 483 710**	2ème

Le soumissionnaire **ETS TOGETHER SARL,** Tél : **677 984 821/677 575 655/673 885 068** est retenu **pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Tamba à Ntui, Département du Mbam et Kim - Région du Centre.**

Pour le montant TTCde **Dix-sept millions cinquante-neuf mille soixante-seize (17 059 076)** francs CFA et un délai d'exécution de **cent vingt (120) jours calendaires.**

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du communiqué, et au plus tard dans les **sept** (**07**) jours qui suivent à la Mairie de Ntui, pour l'établissement de la lettre-commande correspondante.

NTUI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MANDOH Georges marcel

COMMUNE DE NTUI

COMMUNIQUE N°002/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le **Maire de la Commune de Ntui** communique,
Par **Décision N°002/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020** du **24 Juin 2020**
Le résultat de l'Appel d'Offres susmentionné se présente comme suit :

Lot de Soumission	Soumissionnaire	Note technique	Montant lu de l'Offre TTC en FCFA
Lot unique	**ETS AM et CIE**	**90%**	**28 792 000**
	ETS LAPI	**75%**	**29 983 461**
	BIONET SARL	**74%**	**24 327 000**

Le soumissionnaire **ETS AM et Cie, BP : 5559 Yaoundé** Tél : **677 510 443/699 589 043** est retenu **pour les travaux de constru d'éclairage public dans la ville de Ntui, Département du Mbam et Kim - Région du Centre.**

Pour le montant TTCde **Vingt-huit millions sept cent quatre-vingt-douze mille (28 792 000) francs CFA** et un délai d'exécutio **jours calendaires.**

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du communiqué, et au plus tard dans les **sept** (**07**) jours qui suivent à l'établissement de la lettre-commande correspondante.

NTUI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MANDOH Georges marcel

COMMUNE DE NTUI

COMMUNIQUE N°004/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE A L'HÔTEL DE VILLE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le **Maire de la Commune de Ntui** communique,
Par **Décision N°004/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020** du **24 Juin 2020**
Le résultat de l'Appel d'Offres susmentionné se présente comme suit :

Lot de Soumission	Soumissionnaire	Note technique	Montant lu de l'Offre TTC en FCFA
Lot unique	**ETS NJANKA CONSTRUCTION**	**100%**	**16 486 909**

Le soumissionnaire **ETS NJANKA CONSTRUCTION, BP : 402 BAMENDA** Tél : **675 345 563** est retenu **pour les travaux de co d'Eau Potable (AEP) à l'Hôtel de ville de Ntui, Département du Mbam et Kim - Région du Centre.**

Pour le montant TTCde **Seize millions quatre cent quatre-vingt-six mille neuf cent neuf (16 486 909)** francs CFA et un délai d **(90) jours calendaires.**

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du communiqué, et au plus tard dans les **sept** (**07**) jours qui suivent à l'établissement de la lettre-commande correspondante.

NTUI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MANDOH Georges marcel

COMMUNE DE NTUI

COMMUNIQUE N°006/C/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX HANGARS AU MARCHE MBANKOLO DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le **Maire de la Commune de Ntui** communique,
Par **Décision N°006/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020** du **24 Juin 2020**
Le résultat de l'Appel d'Offres susmentionné se présente comme suit :

Lot de Soumission	Soumissionnaire	Note technique	Montant lu de l'Offre TTC en FCFA
Lot unique	**BTP CLIMPLOMBELECT JOJO**	**96,67%**	**47 103 602**

Le soumissionnaire **BTP CLIMPLOMBELECT JOJO, BP : 2959 SOA Tél : 656 211 901,** est retenu pour les travaux de construct
MBANKOLO dans la Commune de Ntui**,** Département du Mbam et Kim - Région du Centre**.**

Pour le montant TTCde **Quarante-sept millions cent trois mille six cent deux (47 103 602) francs CFA** et un délai d'exécution
calendaires.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du communiqué, et au plus tard dans les **sept** (**07**) jours qui suivent à l'établissement de la lettre-commande correspondante.

NTUI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MANDOH Georges marcel

COMMUNE DE NTUI

DECISION N°005/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°005/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS FORAGES EQUIPES DE PMH A NACHTIGAL, NGUETTE ET NGUILA DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NTUI (AUTORITE CONTRACTANTE),

Vu La constitution ;

Vu La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La loi n° 2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu La loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics;

Vu Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marches Publics;

Vu Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;

Vu L'arrêté n°000264/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Ntui, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

Vu Les circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

Vu La circulaire N° 8349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu l'Appel d'Offres N°005/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS FORAGES EQUIPES DE PMH A NACHTIGAL, NGUETTE ET NGUILA DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Vu Le Procès-verbal d'ouverture des plis n°**005/PV/CIPM/2020** du 19 Mai 2020 ;

Vu Le rapport de la Sous-commission d'analyse ;

Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, issue du Procès-verbal n° **012/PV/CIPM /2020** du 05 Juin 2020.

DECIDE :

Article 1er : Le soumissionnaire **IMPERIAL PRINT SARL**, **BP : 11348 Yaoundé** Tél : **677 261 116**, est retenu **pour les travaux de construction trois forages équipes de PMH à NACHTIGAL, NGUETTE et NGUILA dans la Commune de Ntui, Département du Mbam et Kim - Région du Centre**.

Pour le montant **TTC** de **Vingt-trois millions cinq cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-sept** (**23 549 967**) **francs CFA** et un délai d'exécution de **quatre-vingt-dix (90) jours** calendaires.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NTUI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MANDOH Georges marcel

COMMUNE DE NTUI

DECISION N°006/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX HANGARS AU MARCHE MBANKOLO DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NTUI (AUTORITE CONTRACTANTE),

Vu La constitution ;

Vu La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La loi n° 2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu La loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics;

Vu Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marches Publics;

Vu Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;

Vu l'arrêté n°000264/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Ntui, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

Vu Les circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

Vu La circulaire N° 8349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu l'Appel d'Offres N°003/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX HANGARS AU MARCHE MBANKOLO DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Vu Le Procès-verbal d'ouverture des plis n°**007/PV/CIPM/2020** du 19 Mai 2020 ;

Vu Le rapport de la Sous-commission d'analyse ;

Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, issue du Procès-verbal n° **013/PV/CIPM /2020** du 05 Juin 2020.

DECIDE :

Article 1er : Le soumissionnaire **BTP CLIMPLOMBELECT JOJO**, **BP : 2959 SOA** Tél : **656 211 901**, est retenu **pour les travaux de construction de deux hangars au marché MBANKOLO dans la Commune de Ntui, Département du Mbam et Kim - Région du Centre**.

Pour le montant **TTC** de **Quarante-sept millions cent trois mille six cent deux** (**47 103 602**) **francs CFA** et un délai d'exécution de **Cent-vingt (120) jours** calendaires.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NTUI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MANDOH Georges marcel

SOCIÉTÉ NATIONAL DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITÉ

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/SONATREL/DG/DAFRH/SDAG/SIGAM/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DE LA SOCIETE NATIONALE DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE(SONATREL).

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SONATREL, (MAITRE D'OUVRAGE)
Vu la Constitution,
Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
Vu le décret n°2015/454 du 08 octobre 2015 portant création de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL) ;
Vu le décret n°2015/455 du 08 octobre 2015 portant approbation des statuts de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL) ;
Vu le décret n°2016/068 du 04 février 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL) ;
Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu le décret n°2020/233 du 23 avril 2020 portant réorganisation et fonctionnement de la Société Nationale de Transport de l'Electricité ;
Vu le décret n°2020/234 du 23 avril 2020 portant approbation des statuts de la Société Nationale de Transport de l'Electricité ;
Vu la résolution n°2016/001/CAE/SONATREL du 09 février 2016, du Conseil d'Administration Extraordinaire portant nomination du Directeur Général de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL) ;
Vu la résolution n°2018/003/CAE/SONATREL du 19 juin 2018, portant désignation du Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL) ;
Vu la résolution n° 2018/02/CA/SONATREL du 27 juillet 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la commission interne de passation des marchés de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL) ;
Vu la résolution n° 2018/03/CA/SONATREL du 27 juillet 2018 portant désignation des membres de la commission interne de passation des marchés publics au sein de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL) ;
Vu la lettre n°07/L/SONATREL/CIMP/2020 du 23 juin 2020 transmettant le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SONATREL et portant proposition d'attribution ;
Vu le rapport d'analyse des offres techniques et financières du comité technique ad hoc ;
Considérant les nécessités de service,

Décide :

Article 1er : Le marché relatif à la souscription d'une police d'assurance globale dommages par la Société Nationale de Transport de l'Electricité, objet de l'appel d'offres national ouvert n°01/SONATREL/DG/DAFRH/SDAG/SIGAM/CIPM/2020, est attribué à l'entreprise ci-dessous :

N°	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Période d'exécution
1	**CHANAS ASSURANCE** **BP : 109 Douala**	**320 000 268**	12 mois

Article 2: La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout où besoin sera.

YAOUNDE le 26 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBEMI NYAKNGA

COMMUNE D'EDÉA I

DECISION N°04/D/CAE1ER/CABM/SM/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER AUTORITE CONTRACTANTE
Vu la constitution ;
Vu le Décret N°2011/408 du 9 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2012/075 du 8 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2012/074 du 8 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2012/076 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu le Décret N°2018/366 du 03 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2019/02 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu l'Arrêté N°000371/A/MINMAP du 11 Décembre 2014 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;
Vu l'Arrêté N°203/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Régionales de Passation des Marchés ;
Vu L'Arrêté N°000226/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa lei, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;
Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la Décision N°50157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;
Vu le procès-verbal de la session du 09/06/2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er.
Considérant l'Appel d'Offres N° 03/AONO/CAE1ER/CABM/SM/BPP/2020 DU 28/04/2020 relative aux travaux de raccordement au réseau électrique dans le village NKAKANZOCK dans la commune d'arrondissement d'Edéa 1er, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

DECIDE

Article 1 : **SOCIETE CAMEROUN-EMERGENCE BP : 597 EDEA TEL : (237) 677 874 167/ 697 672 557** est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande objet de l'Appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suite
Nature de la lettre commande ; Raccordement au réseau électrique dans le village NKAKANZOCK dans la commune d'arrondissement d'Edéa 1er, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.
Montant de la lettre commande : 15 971. 749 FCFA Toutes Taxes Comprises
Délai d'exécution ; Trois (03) mois calendaires
Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

EDEA le 15 Juin 2020

Le MAIRE

MISSINGA Bernard

COMMUNE D'EDÉA I

DECISION N°05/D/CAE1ER/CABM/SM/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER AUTORITE CONTRACTANTE
Vu la constitution ;
Vu le Décret N°2011/408 du 9 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2012/075 du 8 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2012/074 du 8 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2012/076 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu le Décret N°2018/366 du 03 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2019/02 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu l'Arrêté N°000371/A/MINMAP du 11 Décembre 2014 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;
Vu l'Arrêté N°203/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Régionales de Passation des Marchés ;
Vu L'Arrêté N°000226/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa lei, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;
Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la Décision N°50157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;
Vu le procès-verbal de la session du 09/06/2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er.

Considérant l'Appel d'Offres N° 04/AONO/CAE1ER/SM/BPP/2020 DU 28/04/2020 travaux de réhabilitation des routes secondaires en terre dans les quartiers haoussa et MBANDA — BISSEKE dans la Commune d'Arrondissement Edéa 1er, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

DECIDE

Article 1 : **ETABLISSEMENT PAGIA BP : 79 EDEA TEL : (237) 696 183 851/ 699 795 863/699 587 545** est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande objet de l'Appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suite
Nature de la lettre commande ; réhabilitation des routes secondaires en terre dans les quartiers haoussa et MBANDA — BISSEKE dans la commune d'arrondissement d'Edéa 1er, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.
Montant de la lettre commande : 12 964 383 FCFA Toutes Taxes Comprises
Délai d'exécution ; Trois (03) mois calendaires
Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

EDEA le 15 Juin 2020

Le MAIRE

MISSINGA Bernard

COMMUNE D'EDÉA I

DECISION N°06/D/CAE1ER/CABM/SM/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER AUTORITE CONTRACTANTE
Vu la constitution ;
Vu le Décret N°2011/408 du 9 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2012/075 du 8 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2012/074 du 8 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2012/076 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu le Décret N°2018/366 du 03 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2019/02 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu l'Arrêté N°000371/A/MINMAP du 11 Décembre 2014 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;
Vu l'Arrêté N°203/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Régionales de Passation des Marchés ;
Vu L'Arrêté N°000226/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa lei, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;
Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la Décision N°50157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;
Vu le procès-verbal de la session du 09/06/2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er.
Considérant l'Appel d'Offres N° 05/AONO/CAEIER/SM/BPP/2020 DU 28/04/2020 relatif aux Travaux d'ouverture ROUTE OSSOMBAH — MBOUE dans la commune d'arrondissement d'Edéa 1er, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

DECIDE

Article 1 : **L'ETABLISSEMENT PAGIA BP : 79 EDEA TEL : (237) 696 183 851/ 699 795 863/699 587 545** est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande objet de l'Appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suite
Nature de la lettre commande Ouverture ROUTE OSSOMBAH -- MBOUE dans la commune d'arrondissement d'Edéa 1er, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.
Montant de la lettre commande : 15 973 538 FCFA Toutes Taxes Comprises
Délai d'exécution ; Trois (03) mois calendaires
Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

EDEA le 15 Juin 2020

Le MAIRE

MISSINGA Bernard

COMMUNE DE NTUI

DECISION N°002/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°006/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NTUI (AUTORITE CONTRACTANTE),

Vu La constitution ;

Vu La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La loi n° 2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu La loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics;

Vu Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marches Publics;

Vu Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;

Vu L'arrêté n°000264/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Ntui, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

Vu Les circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

Vu La circulaire N° 8349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu l'Appel d'Offres N°006/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE ;

Vu Le Procès-verbal d'ouverture des plis n°**004/PV/CIPM/2020** du 19 Mai 2020 ;

Vu Le rapport de la Sous-commission d'analyse ;

Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, issue du Procès-verbal n° **011/PV/CIPM /2020** du 05 Juin 2020.

DECIDE :

Article 1er : Le soumissionnaire **ETS AM et Cie**, **BP : 5559 Yaoundé** Tél : **677 510 443/699 589 043**, est retenu **pour les travaux de construction des équipements d'éclairage public dans la ville de Ntui, Département du Mbam et Kim - Région du Centre**.

Pour le montant **TTC** de **Vingt-huit millions sept cent quatre-vingt-douze mille** (**28 792 000**) **francs CFA** et un délai d'exécution de **Quatre-vingt-dix (90) jours** calendaires.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NTUI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MANDOH Georges marcel

COMMUNE DE NTUI

DECISION N°003/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°002/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE KOUSSE, DANS LA COMMUNE DE NTUI-DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NTUI (AUTORITE CONTRACTANTE),

Vu La constitution ;

Vu **L**a loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La loi n° 2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu La loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics;

Vu Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marches Publics;

Vu Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;

Vu L'arrêté n°000264/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Ntui, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

Vu Les circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

Vu La circulaire N° 8349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu l'Appel d'Offres N°002/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DU POSTE AGRICOLE DE KOUSSE, DANS LA COMMUNE DE NTUI-DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Vu Le Procès-verbal d'ouverture des plis n°**008/PV/CIPM/2020** du 19 Mai 2020 ;

Vu Le rapport de la Sous-commission d'analyse ;

Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, issue du Procès-verbal n° **015/PV/CIPM /2020** du 05 Juin 2020.

DECIDE :

Article 1er : Le soumissionnaire **Sté FRANCE AFRIQUE DISTRIBUTION**, **BP : 455 OBALA** Tél : **699 591 995**, est retenu **pour les travaux de construction du Poste Agricole de KOUSSE dans la Commune de Ntui, Département du Mbam et Kim - Région du Centre**.

Pour le montant **TTC** de **Vingt millions** (**20 000 000**) **francs CFA** et un délai d'exécution de **Cent-vingt (120) jours** calendaires.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NTUI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MANDOH Georges marcel

COMMUNE DE NTUI

DECISION N°004/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°004/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE A L'HÔTEL DE VILLE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NTUI (AUTORITE CONTRACTANTE),

Vu La constitution ;

Vu La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La loi n° 2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu La loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics;

Vu Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marches Publics;

Vu Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;

Vu L'arrêté n°000264/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Ntui, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

Vu Les circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

Vu La circulaire N° 8349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu l'Appel d'Offres N°004/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE A L'HÔTEL DE VILLE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTR ;.

Vu Le Procès-verbal d'ouverture des plis n°**009/PV/CIPM/2020** du 19 Mai 2020 ;

Vu Le rapport de la Sous-commission d'analyse ;

Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, issue du Procès-verbal n° **014/PV/CIPM /2020** du 05 Juin 2020.

DECIDE :

Article 1er : Le soumissionnaire **ETS NJANKA CONSTRUCTION**, BP : **402** BAMENDA Tél : **675 345 563**, est retenu **pour les travaux de construction d'une Adduction d'Eau Potable à l'Hôtel de ville de Ntui, Département du Mbam et Kim - Région du Centre**.

Pour le montant **TTC** de **Seize millions quatre cent quatre-vingt-six mille neuf cent neuf (16 486 909) francs CFA** et un délai d'exécution de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires**.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NTUI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MANDOH Georges marcel

COMMUNE DE NTUI

DECISION N°001/D/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°001/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TAMBA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NTUI (AUTORITE CONTRACTANTE),

Vu La constitution ;

Vu La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La loi n° 2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu La loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics;

Vu Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marches Publics;

Vu Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;

Vu L'arrêté n°000264/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Ntui, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

Vu Les circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

Vu La circulaire N° 8349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu l'Appel d'Offres N°001/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 15/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TAMBA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE.

Vu Le Procès-verbal d'ouverture des plis n°**006/PV/CIPM/2020** du 19 Mai 2020 ;

Vu Le rapport de la Sous-commission d'analyse ;

Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, issue du Procès-verbal n° **010/PV/CIPM /2020** du 05 Juin 2020.

DECIDE :

Article 1er : Le soumissionnaire **ETS TOGETHER SARL**, Tél : **677 984 821/677 575 655/673 885 068**, est retenu **pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Tamba à Ntui, Département du Mbam et Kim - Région du Centre**.

Pour le montant **TTC** de **Dix-sept millions cinquante-neuf mille soixante-seize** (**17 059 076**) **francs CFA** et un délai d'exécution de **Cent-vingt (120) jours** calendaires.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NTUI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MANDOH Georges marcel

COMMUNE DE NGOYLA

DECISION MUNICIPALE N° 009/DM/C/NLA/SG/2020PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/C/NLA/CIPM/2020 DU 22 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AVEC BUREAUX EQUIPES DE QUARANTE (40) TABLE BANCS POUR ELEVES ET DE DEUX (02) BUREAUX DE MAITRE A L'EPP DE ZOULABOT I. DANS LA COMMUNE DE NGOYLA, DEPARTEMENT DU HAUT - NYONC. REGION DE L'EST.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOYLA
(Maître d'Ouvrage)

DECIDE :

Article 1er: Est déclaré Adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert **N°002/AONO/C/NLA/CIPM/2020 du 22/04/2020** en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe avec bureaux équipés de quarante (40) tables bancs pour élèves et de deux bureaux de maitres à l'EPP de Zoulabot I, dans la Commune de Ngoyia, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est, le soumissionnaire ci-après désigné :

NGOYLA le 19 Juin 2020

Le MAIRE

NKPWALLA Wilfried

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA RÉGION DU LITTORAL

ADDITIF N°001/A/C/SP/DGD/SD-LT1/2020 DU 25/06/2020 PORTANT RECTIFICATIFS À L'AONR EN PROCÉDURE D'URGENCE N°010/AONR/C/SP/CRPM-LT/2020 DU 03 JUIN 2020, RELATIF À L'ÉTUDE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX DE FINITIONS DES BÂTIMENTS R+1 ET R+2 POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES, SECTEUR DU LITTORAL 1, DANS LE DÉPARTEMENT DU WOURI, RÉGION DU LITTORAL.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	**Consistance des prestations**
	Au lieu de ... Les prestations comprennent le contrôle technique et la surveillance des travaux, comportant les missions de : ● Direction de l'Exécution des Travaux (DET) ; ● Ordonnancement et Pilotage des Chantiers (OPC) ; ● Assistance aux Opérations de Réception (AOR). Les prestations du titulaire sont définies de manière plus détaillée dans les termes de référence.
	Lire plutot Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont définies de manière plus détaillée dans les termes **de référence.**

2	**Remises des offres**
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, devra être déposée contre récépissé au Secrétariat de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral à Douala, à BONANJO, BP 2009 Douala le **29/06/2020** plus tard à 12 heures, heure locale et devra porter la mention: **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°010/AONR/C/SP/CRPM-LT/DGD/SDLT1/2020 du 03/06/2020 POUR L'ETUDE DETAILLEE DES TRAVAUX DE FINITION DES BATIMENTS R+1 ET R+2 POUR LE COMPTE DE LA DGD EN PROCEDURE D'URGENCE** **FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINFI?** **«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »** Toute offre non produite en six exemplaires et non conforme aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

2	Remises des offres
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, devra être déposée contre récépissé au Secrétariat de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral à Douala, à BONANJO, BP 2009 Douala le **06/07/2020** plus tard à **12 heures**, heure locale et devra porter la mention: **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°010/AONR/C/SP/CRPM-LT/DGD/SDLT1/2020 du 03/06/2020 POUR L'ETUDE DETAILLEE DES TRAVAUX DE FINITION DES BATIMENTS R+1 ET R+2 POUR LE COMPTE DE LA DGD EN PROCEDURE D'URGENCE** **FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINFI?** **«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »** Toute offre non produite en six exemplaires et non conforme aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

3	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des offres qui se fera une seule fois aura lieu le **29/06/2020 à 13 heures**, heure locale dans la salle de réunions de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, sise à l'immeuble de la Sous-préfecture de Douala 1" à Bonanjo, par la Commission Régionale de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.
	Lire plutot L'ouverture des offres qui se fera une seule fois aura lieu le **06/07/2020 à 13 heures**, heure locale dans la salle de réunions de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, sise à l'immeuble de la Sous-préfecture de Douala 1" à Bonanjo, par la Commission Régionale de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

4	Critères d'évaluation

Au lieu de ...

Les offres retenues après vérification des pièces administratives seront évaluées sur la base des principaux critères de notation ci-après :

Critères éliminatoires :

- absence ou non régularisation d'une pièce administrative 48 heures après dépouillement; fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- dossier administratif incomplet ;
- dossier technique incomplet ;
- omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- offre financière incomplète ; absence d'un sous détail ;
- absence ou la non-conformité de la caution de soumission ;
- utilisation d'un CV ou diplôme d'un fonctionnaire sans preuve de mise en disponibilité ;
- note technique inférieure à 70% des critères essentiels
- absence d'une déclaration sur l'honneur de non abandon de Chantier au cours des trois dernières années et la non présence du nom de l'entreprise sur la liste des entreprises suspendues de la commande Publique.

Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre ;
- - Références du BET - Moyens matériels
- Personnel d'encadrement de l'entreprise
- Propositions techniques ; Méthodologie d'Etude;
- Planning d'exécution des études ;

Lire plutot

Les offres retenues après vérification des pièces administratives seront évaluées sur la base des principaux critères de notation ci-après :

Critères éliminatoires :

- absence ou non régularisation d'une pièce administrative 48 heures après dépouillement; fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- dossier administratif incomplet ;
- dossier technique incomplet ;
- omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- offre financière incomplète ; absence d'un sous détail ;
- absence ou la non-conformité de la caution de soumission ;
- utilisation d'un CV ou diplôme d'un fonctionnaire sans preuve de mise en disponibilité ;
- **Note technique inférieure à 75 points sur 100. (dans tout le document)**
- absence d'une déclaration sur l'honneur de non abandon de Chantier au cours des trois dernières années et la non présence du nom de l'entreprise sur la liste des entreprises suspendues de la commande Publique.

Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre ;
- - Références du BET - Moyens matériels
- Personnel d'encadrement de l'entreprise
- Propositions techniques ; Méthodologie d'Etude;
- Planning d'exécution des études ;

5	Autres

Au lieu de ...

N/A

5	Autres
	Lire plutot **NB: Pour toutes les autres modfication bien vouloir télécharger le fichier original**

DOUALA le 25 Juin 2020

Le GOUVERNEUR

IVAHA DIBOUA Samuel Dieudonné

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA RÉGION DU LITTORAL

ADDITIF N°002/A/C/SP/DGD/SD-LT1/2020 DU 26/06/2020 PORTANT RECTIFICATIFS À L'AONR EN PROCÉDURE D'URGENCE N°010/AONR/C/SP/CRPM-LT/2020 DU 03 JUIN 2020, RELATIF À L'ÉTUDE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX DE FINITIONS DES BÂTIMENTS R+1 ET R+2 POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES, SECTEUR DU LITTORAL 1, DANS LE DÉPARTEMENT DU WOURI, RÉGION DU LITTORAL.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	**Autres**
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot **AU LIEU DE:** ● Bordereau des Prix Unitaires (BPU) pages 79 et 80 ; ● Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) Page 81. **LIRE ET CONSIDERER**: Devis et Bordereau ci joints Le reste sans changement. **NB: TELECHARGER LE FICHIER D'ORIGINE POUR AVIR ACCES AU DEVIS ET BORDEREAU JOINTS**

DOUALA le 26 Juin 2020

Le GOUVERNEUR

IVAHA DIBOUA Samuel Dieudonné

COMMUNE DE NGAOUNDÉRÉ 3ÈME

ADDITIF N° 001/A/CAN3/SG/CIPM/2020 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°31/AONO/CAN3/CIPM/VINA/2020 POUR LA CONSTRUCTION D'UN HALL DE VENTE DE POISSON DANS LA COMMUNE D''ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3E, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA.FINANCEMENT:BIP : MINEPIA,EXERCICE 2020

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	**Remises des offres**
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat Général de la Commune de NGAOUNDERE III. service des Marchés au plus tard **le 26/06/2020 à 14 heures** précises avec la mention :
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept(07)exemplaires dont un(01)original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat Général de la Commune de Ngaoundéré III, service des Marchés au plus tard **le 01 Juillet 2020 à 14 heures** précises, avec la mention : **Le reste sans changement**

NGAOUNDERE le 26 Juin 2020

Le MAIRE

MOHAMADOU BASSIROU

COMMUNE DE BANYO

ADDITIF N° /ADD/AONO/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 AUX AVIS D'APPELS D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 1ER JUIN 2020, POUR LA RÉALISATION EN DEUX(02)LOTS DES TRAVAUX CI-APRÈS: N° LOT DESIGNATION 1 RÉHABILITATION DE LA ROUTE MBAMTI KARTAKO - NGANNI,COMMUNE DE BANYO, DÉPARTEMENT DU MAYO-BANYO,RÉGION DE L'ADAMAOUA 2 RÉHABILITATION DE LA ROUTE CARREFOUR OUMWARI -CARREFOUR DEMBESSÉ, COMMUNE DE BANYO,DÉPARTEMENTDU MAYO-BANYO,RÉGION DE L'ADAMAOUA N° 020/AONO/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 1ER JUIN 2020, POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES LOCAUX DEVANT ABRITER LA STATION DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE, COMMUNE DE BANYO, DÉPARTEMENT DU MAYO-BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	**Remises des offres**
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, au plus tard **le 24 Juin 2020 à 14 heures** précises, avec la mention :
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept(07)exemplaires dont un (01)original et six(06)copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, au plus tard l**e 02 Juillet 2020 à 14 heures** précises.

2	**Ouverture des Plis**
	Au lieu de ... L'ouverture des offres aura lieu en un temps **le 24 JUIN 2020 à 15 heures** Précises par la Commission Interne de Passation des Marchés publics de la Commune de Banyo dans la salle de réunion de l'hôtel de ville. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.
	Lire plutot L'ouverture des offres aura lieu en un temps **le 02 Juillet 2020 à 15 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés publics de la Commune de Banyo dans la salle de réunion de l'hôtel de ville. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. **Le reste sans changement.** Le Présent Additif sera enregistré et publié partout où besoin sera.

BANYO le 1 Juin 2020

Le MAIRE

GARBA SOULE

COMMUNE DE YAOUNDE II

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2020 DU 13 AVRIL 2020POUR LA PREMIERE PHASE DES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL BICOUCHE DES TRONÇONS DE ROUTE POLYCLINIQUE TSINGA-CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ EKOUDOU-MOSQUEE VERTE AVEC UNE BRETELLE INTERSECTION MOSQUEE DU MILIEU.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Autres
	Au lieu de ... N/A

1 Autres

Lire plutot

AU LIEU DE:	LIRE:
AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)	
15. Evaluation des offres **15.2. Critères essentiels** D- Surface financière 03 éléments 1. **15. Bid assessment criteria** **15.1 Essential criteria** D- Financial capacity 03 points	**15. Evaluation des offres** **15.2. Critères essentiels** D- Surface financière 02 éléments 1. **15. Bid assessment criteria** **15.2 Essential criteria** D- Financial capacity 02 points
REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)	
16. Evaluation des offres **16.2. Critères essentiels** D- Surface financière 03 éléments	**16. Evaluation des offres** **16.2. Critères essentiels** D- Surface financière 02 éléments
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	
ARTICLE 2 : Lois et Règlementations applicables ● Arrêté n°022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutements des consultants individuels ;	**ARTICLE 2 : Lois Et Règlementations applicables** **SANS OBJET**

YAOUNDE le 25 Juin 2020

Le MAIRE

AYISSI ELOUNDOU YANNICK MARTIAL

COMMUNE DE MATOMB

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGEBCEN° 04 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A MATOMB VILLAGE A PAN-PAN, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE 1-LE CADRE DU DETAIL ESTIMATIF(CDEQ)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Autres

Au lieu de ...

N/A

Lire plutot

AU LIEU DE :
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR L'ELECTRIFICATION EN MOYENNE TENSION MONOPHASEE DE MATOMB-PAN PAN, COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

	Désignation	Unité	qté	Prix unitaire
	PARTIE A : POSE D'UN POSTE DE TRANSFOMATION A LA CHEFFERIE DE MATOMB C			
	100-POSTE DE TRANSFORMATION MT MONOPHASE H61 25 KVA 17,32KV/B2			
101	F et P transformateurs et pose Momo sur poteau	U	1	
102	Equipement complet et pose mono sur poteau 10kva 17kw/b2	U	1	
103	Confection et mise en place à la terre type 2B1	U	2	
	Total 100			
	PARTIE B : suite MATOMB VILLAGE			
	200-RESEAU MT MONO 1 X 34MM2 EN CABLE ALMELEC 34,4MM2			
201	Etude et piquetage	KM	1	
202	Fouilles en terrain latéritique	M3	3	
203	F et P isolateur rigides	U	13	
204	F et P chaine d'ancrage 3 elts 34mm2	U	8	

205	F et P pince d'ancrage MT	U	8	
206	f et P fers U pour ancrage MT	U	8	
207	F et P console de tête	U	13	
2208	F et P bras bis 70 x600	U	2	
209	F et P poteaux bois 11m/s	U	9	
210	F et P poteaux béton 11m	U	4	
211	F et p plaque numéro et numérotation	U	25	
212	F et M C/c à explosion	U	2	
213	F et PP parafoudre 27KV	U	1	
214	Fourniture et déroulage câble Almélec 34,4mm2	ML	1050	
215	Prose en charge du touret	U	1	
216	F et P plaque DM	U	13	
217	Travaux sous coupure	U	1	
218	Confection bretelle de dérivation	U	1	
	Total 200			
	300-POSTE DE TRANSFORMATION MT MONOPHASE H61 25 KVA 17,32KV/B2			
301	F et P transformateurs et pose Momo sur poteau	U	1	
302	Equipement complet et pose mono sur poteau 10kva 17kw/b2	U	1	
303	Confection et mise en place à la terre type 2B1	U	2	
	Total 300			
	400-RESEAU BT MONOPHASE EN CABLE TORSADE 4 X 25 MM2			

401	étude et piquetage	KM	0,8	
402	fouille en terrain latéritique	M3	4	
403	f et P armement d'alignement BT	U	16	
404	F et P armement d'ancrage BT	U	3	
405	Confection bretelle de dérivation 34mm2	U	1	
406	Confection et mise à ta terre type C	U	4	
407	F et P déroulage câble torsade 4 x 25 mm2	ML	880	
408	Prise en charge touret (1 tonne 2.5 tonne)	U	1	
409	F et P poteau en bois 9m/c classe C	U	12	
410	F et P poteau en bois 9m/j classe C	U	4	
411	F et P plaque numéro et numérotation	U	16	
412	F et P capuchon d'extrémité	ENS	4	
	Total 400			
	500-PRESTATIONS DIVERSES			
501	Installation du chantier et retrait	FF	1	
502	Abattage/élagage	KM	1,7	
503	Transport poteau en bois	FF	1	
	TOTAL 500			
	600-BRANCHEMENT ET INSTALLATIONS TEMOINS			
601	Travaux sous coupures	U	1	
602	Raccordement au réseau ENEO	U	1	
603	Standard aérien 2 x 16 disjoncteurs 5/1 ou 10/30 (01 élite)	U	2	

	TOTAL 600
	total hors taxe
	TVA à 19,25 %
	TTC

LIRE PLUTOT :

POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A MATOMB VILLAGE A PAN-PAN DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE REGION DU CENTRE

	Désignation	Unité	qté	Prix unitaire	Prix total
	PARTIE A : POSE D'UN POSTE DE TRANSFOMATION A LA C HEFFERIE DE MATOMB CE NTRE				
	100- POSTE DE TRANSFORMATION MT MONOPHASE H61 25 KVA 17,32 KV/B 2				
101	F et P transformateurs et pose Momo sur poteau	U	1		
102	Equipement complet et pose mono sur poteau 10kva 17kw/b2	U	1		
103	Confection et mise en place à la terre type 2B1	U	2		
	Total 100				
	PARTIE B : suite MATOMB VILLAGE				
	200- RESEAU MT MONO 1 X 34MM2 EN CABLE ALMELEC 34, 4 MM 2				
201	Etude et piquetage	KM	1		
202	Fouilles en terrain latéritique	M3	3		
203	F et P isolateur rigides	U	13		
204	F et P chaine d'ancrage 3 elts 34mm2	U	8		
205	F et P pince d'ancrage MT	U	8		
206	f et P fers U pour ancrage MT	U	8		
207	F et P console de tête	U	13		
208	F et P bras bis 70 x600	U	2		
209	F et P poteaux bois 11m/s	U	9		
210	F et P poteaux béton 11m	U	4		
211					

F et p plaque numéro et numérotation

U

212	F et M C/c à explosion	U	2		
213	F et PP parafoudre 27KV	U	1		
214	Fourniture et déroulage câble Almélec 34,4mm2	ML	1050		
215	Prose en charge du touret	U	1		
216	F et P plaque DM	U	13		
217	Travaux sous coupure	U	1		
218	Confection bretelle de dérivation	U	1		
	Total 200				
	300- POSTE DE TRANSFORMATION MT MONOPHASE H61 25 KVA 17,32 KV/B 2				
301	F et P transformateurs et pose Momo sur poteau	U	1		
302	Equipement complet et pose mono sur poteau 10kva 17kw/b2	U	1		
303	Confection et mise en place à la terre type 2B1	U	2		
	Total 300				
	400- RESEAU BT MONOPHASE EN CABLE TORSADE 4 X 25 M M 2				
401	étude et piquetage	KM	0 , 8		
402	fouille en terrain latéritique	M3	4		
403	f et P armement d'alignement BT	U	16		
404	F et P armement d'ancrage BT	U	3		
405	Confection bretelle de dérivation 34mm2	U	1		
406	Confection et mise à ta terre type C	U	4		
407	F et P déroulage câble torsade 4 x 25 mm2	ML	880		
408	Prise en charge touret (1 tonne 2.5 tonne)	U	1		

409	F et P poteau en bois 9m/c classe C	U	12		
410	F et P poteau en bois 9m/j classe C	U	4		
411	F et P plaque numéro et numérotation	U	16		
412	F et P capuchon d'extrémité	ENS	4		
	Total 400				
	500- PRESTATIONS DIVERSES				
501	Installation du chantier et retrait	FF	1		
502	Abattage/élagage	KM	1 , 7		
503	Transport poteau en bois	FF	1		
	TOTAL 500				
	600- BRANCHEMENT ET INSTALLATIONS TEMOINS				
601	Travaux sous coupures	U	1		
602	Raccordement au réseau ENEO	U	1		
603	Standard aérien 2 x 16 disjoncteurs 5/1 ou 10/30 (01 élite)	U	2	*MATOMB le 29 Juin 2020*	
	TOTAL 600			*Le MAIRE*	
	total hors taxe			***NYOBE Fils Hubert***	
	TVA à 19,25 %				
	TTC				

COMMUNE DE NTUI

ADDITIF N°006 AUX AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°007 ET 008/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2020 DU 11 MAI 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ELABORATION DE PLANS PREVISIONNELS LOCAUX DE FORMATION, DE RECYCLAGE, D'INSERTION ET DE REINSERTION PROFESSIONNELLE DANS LA COMMUNE DE NTUI ET POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES ROUTES ME KOUTA – BOLOLO AVEC POSE D'UNE BUSE SUR LA RIVIERE EKOKORO, ODON – TAMBA AVEC CONSTRUCTION D'UN PONCEAU, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	**Ouverture des Plis**
	Au lieu de ... La Commission Interne de passation des marchés procèdera à l'ouverture des plis en un temps le **11 Juin 2020 à 15 heures** précises dans la salle des actes de la Mairie de Ntui. -Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence. -A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée uniquement pour les soumissionnaires dont le dossier administratif est conforme et ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100.
	Lire plutot Le Maire de la Commune de Ntui communique : Du fait de l'absence et du non-mandatement d'un intérimaire par le Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Ntui, la séance d'ouverture des plis, initialement prévue **le 18 Juin 2020** est reportée au **29 Juin 2020**, aux mêmes heures et lieu. Le reste, sans changement.

NTUI le 18 Juin 2020

Le MAIRE

MANDOH Georges marcel

COMMUNE DE YAOUNDE VII

ADDITIF N°01 DU 26 JUIN 2020 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCEN° 008/AONO/CAYDE 7/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUXDE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE MINKOAMEYOS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7, DEPARTEMENT DU MFOUNDI.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé auprès du **Service des marchés** de la **Commune d'Arrondissement de Yaoundé VII,** au plus tard le 30 JUIN 2020 à 13 heures et devront porter la mention : **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE** **N°008/AONO/CAYDÉ 7/CIPM/ 2020 du 02 JUIN 2020** **POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE MINKOAMEYOS** **" A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT "**
	Lire plutot 20.1 Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au service des marchés de Yaoundé VII, au plus tard le **30 JUIN 2020** à 13 heures et devra porter la mention **:** **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT** **N° 008/AONO/CAYDÉ 7/CIPM/2020 du _____** **Pour les Travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique bilingue de MINKOAMEYOS** **« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **30 JUIN 2020à 14 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la **Commune d'Arrondissement de Yaoundé VII, dans la Salle des actes de la Mairie.** Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les Offres sont ouvertes et évaluées en une étape.
	Lire plutot L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu le **30 juin 2020** à **14 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle des actes de la Mairie de Yaoundé 7.

3	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... **12.1. Critères éliminatoires** Les critères éliminatoires sont : - dossier administratif incomplet ou non conforme, 48 h maximum après l'ouverture des plis ; - Fausses déclarations ou pièces falsifiées ; - Note technique inférieure à 10 sur 13 des critères essentiels ; - Absence d'un prix unitaire quantifié ; - Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ; - offre financière incomplète ; - Antécédents de non-exécution d'un marché similaire ou litige en cours à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé VII.
	Lire plutot **12.1. Critères éliminatoires** Les critères éliminatoires sont : - dossier administratif incomplet ou non conforme, 48 h maximum après l'ouverture des plis ; - Fausses déclarations ou pièces falsifiées ; - Note technique inférieure à 70% des critères essentiels soit 24 oui sur 30 ; - Absence d'un prix unitaire quantifié ; - Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ; - offre financière incomplète ;

4	Autres
	Au lieu de ... 39.2. Le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires. Toutefois, le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit de ne pas attribuer le marché aux entreprises se trouvant dans les cas de figure ci-après : Les entreprises attributaires des marchés de travaux dans le cadre de l'exercice 2019 dont le niveau d'exécution est disproportionnel au-delà de 25 % du taux de consommation des délais à la date d'ouverture des offres. Les entreprises attributaires de plusieurs marchés de travaux dans la Région du Centre dans le cadre de l'exercice 2019, qui n'ont pas à la date d'ouverture des offres, livré au moins 80 % des marchés de leurs portefeuilles
	Lire plutot Remplacer intégralement le RGAO par la version jointe à l'additif. Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires. LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE

YAOUNDE le 26 Juin 2020

Le MAIRE

TAMBA Augustin

MISSION DE PROMOTION DES MATÉRIAUX LOCAUX

ADDITIF N° 002 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/ MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM/2020 DU 23 AVRIL 2020 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE PRODUCTION POUR LA MIPROMALO EN DEUX (02) LOTS (EN PROCEDURE D'URGENCE)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1 Cautionnement Provisoire

Au lieu de ...

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqu dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des finances, d'un montant ég à :

LOT	DESIGNATION	CAUTION
1	ACQUISITION DES PRESSES AURAM 3000 POUR LE PARC DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE PRODUCTION	540 000
2	ACQUISITION D'UNE EXTRUDEUSE POUR L'UNITE PILOTE DE NKOLBISSON	700 000

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard **trente (30) jours** après l'expiration de la validité des offres pour le soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnemer provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif. La caution provisoire est valable pendant **trente (30) jour** au-delà du délai de validité des offres. **Les chèques bancaires** même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place d cautionnement provisoire.

Lire plutot

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqu dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des finances, d'un montant ég à :

LOT	DESIGNATION	CAUTION F.CFA
1	ACQUISITION DES PRESSES AURAM 3000 POUR LE PARC DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE PRODUCTION	**509 958**
2	ACQUISITION D'UNE EXTRUDEUSE POUR L'UNITE PILOTE DE NKOLBISSON	**676 723**

2	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... **Critères éliminatoires** **- Offres administratives** ● Absence ou non-conformité d'une pièce administrative requise dans le DAO, après 24h de l'ouverture des offres ; ● Documents falsifiés ou fausse déclaration ; ● Absence de la caution de soumission. **- Offres techniques** ● Non-conformité des propositions techniques aux spécifications techniques; ● Documents falsifiés ou fausse déclaration ; ● Non-respect d'au moins **70%** oui dans les critères de qualification ; ● Absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ; **- Offres financières** ● Absence de la soumission, timbrer et dater ; ● Absence d'un prix unitaire quantifié ; ● Absence du détail estimatif dument remplit. **Critères essentiels** **Principaux critères de qualification** - Capacité financière **(1 Critère)**; - Référence du soumissionnaire dans les marchés similaire (1 Critère) ; - Présentation de l'offre **(3 Critères) ;** - Service après-vente **(3 Critères)** ; - Délai de livraison **(1 Critère)**; Le non-respect d'au moins 80 pourcent de critère entraine l'élimination de l'offre
	Lire plutot **15. Critères d'évaluation** **15.1. Critères éliminatoires** **- Offres administratives** -Absence ou non-conformité d'une pièce administrative requise dans le DAO, après 48h de l'ouverture des offres ; -Documents falsifiés ou fausse déclaration ; -Absence de la caution de soumission. **- Offres techniques** -Non-conformité des propositions techniques aux spécifications techniques; -Documents falsifiés ou fausse déclaration ; **Critères essentiels** **Principaux critères de qualification** - Capacité financière **(1 Critère)**; - Référence du soumissionnaire dans les marchés similaire **(1 Critère)** ; - Présentation de l'offre **(3 Critères) ;** - Service après-vente **(3 Critères)** ; - Délai de livraison **(1 Critère)**; Le non-respect d'au **moins 80 pourcent** de critère entraine l'élimination de l'offre **NB:** Pour toute tentative de corruption ou fait de mauvaise pratique bien vouloir appeler ou envoyer les **SMS** au **Numéro 1517** de la Commission National Anti-corruption (CONAC).

3	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot ***10.1 ENVELOPPE A – VOLUME I : PIECES ADMINISTRATIVES*** Elles comprendront notamment : *a. La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée,* *b. L'accord de groupement le cas échéant ;* *c. Le pouvoir de signature le cas échéant ;* *d. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;* *e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances, datant de moins de 03 mois (original);* *f. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;* *g. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : **cinq cent neuf mille neuf cent cinquante-huit (509 958) F.CFA** pour le **lot 1** et **six cent soixante-seize mille sept cent (676 723) F.CFA** pour le **lot 2** et d'une durée de validité de **trente (30) jour** au-delà de celle des offres;* *h. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;* *i. Une attestation de non redevance ;* *j. L'attestation de la CNPS ;* 1. ***10.3 ENVELOPPE C – VOLUME III : OFFRE FINANCIERE*** ***c.1**. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée moins de **trois (03) moins** ;* ***c.2**. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;* ***c.3**. Le Détail estimatif dûment rempli ;* *LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE*

YAOUNDE le 24 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

LIKIBY BOUBAKAR

COMMUNE DE YAOUNDE II

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCEN° 008 /AONO/CAY2/CIPM/SMP/20 DU 09 AVRIL 2020 BIS POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REVETEMENT EN PAVES ET EN ENDUIT SUPERFICIEL DE LA ROUTE CARREFOUR MARCHE DU 8EME – ECOLE PUBLIQUE DE TSINGA OLIGA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... ● **Critères Eliminatoires** b2) SANS OBJET h) absence de caution de soumission. ***13. Assessment criteria*** ● ***Eliminatory criteria*** *b2) NOT APPLICABLE* h) absence of bid bond
	Lire plutot **13. Critères d'évaluation des offres** **Critères éliminatoires** a)Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis non produite ou remplacée dans un délai de 48 heures ; b)Absence de la caution de soumission ; c)Offre technique incomplète ; d)Note technique inférieure à 70 points sur 100 ; e)Utilisation d'un CV ou diplôme d'un fonctionnaire sans mise en disponibilité ; f)Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; g)Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié ; h)Absence du sous-détail d'un prix quantifié. **13.Assessment criteria** **Eliminatory criteria** a)Incomplete administrative file for absence or non-conformity of one of the documents required beyond the 48-hour period after opening of bids; b) Absence of Provisional Guarantee; c) Incomplete technical bid for; d) Technical note less than 70 points out of 100; e) Using a CV or diploma of a civil servant without official layoff; f) False or forged documents; g)Omission in the Bid of a quantified unit price; Absence of the sub-detail of a quantified price

2	Autres
	Au lieu de ... N/A

2 Autres

Lire plutot

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

LIRE

SOMMAIRE

A. GENERALITES

Article 1 : Portée de la soumission

Article 2 : Financement

Article 3 : Fraude et corruption

Article 4 : Candidats admis à concourir

Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

Article 7 : Visite du site des travaux

B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et Recours.

Article 10 : Modification du dossier d'Appel d'Offres

C. PREPARATION DES OFFRES

Article 11 : Frais de Soumission

Article 12 : Langue de l'offre

Article 13 : Documents constituant l'offre.

Article 14 : Montant de l'offre

Article 15 : Monnaie de soumission et de règlement

Article 16 : Validité des offres

Article 17 : Caution de Soumission

Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires

Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres.

Article 20 : Forme et signature de l'offre

D. DEPOT DES OFFRES

Article 21 : Cachetage et marquage des offres

Article 22 : Date et heure limites de dépôt des offres

Article 23 : Offres hors délai

Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 25 : Ouverture des plis et recours

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

Article 27 : Eclaircissement sur les offres et contact avec le Maître d'Ouvrage

Article 28 : Détermination de la conformité des offres

Article 29 : Qualifications du Soumissionnaire

Article 30 : Correction des erreurs

Article 31 : Conversion en une seule monnaie

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

Article 34 : Attribution

Article 35 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure

Article 36 : Notification de l'attribution du marché

Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

Articles 38 : Signature du marché

Article 39 : Cautionnement définitif.

A. GENERALITES

Article 1 : Portée de la soumission

1.1. L'Autorité Contractante (le Maître d'Ouvrage), définie dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), lance un Appel d'Offres pour la construction et/ou l'achèvement des Travaux décrits dans le Dossier d'Appel d'Offres et brièvement définis dans le RPAO.

Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres figurent dans le RPAO.

Il y est fait ci-après référence sous le terme "les

Travaux".

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit achever les Travaux dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, le terme "jour" désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

La source de financement des travaux objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO.

Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et des entrepreneurs, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage :

a. Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

- Est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché,

- Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

- « Pratiques collusoires » désignent » toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

- « Pratiques coercitives » désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

3.2. Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Maitre d'Ouvrage, peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou

de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a) Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

b) Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i) Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii) Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion ;

iii) L'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics.

c) Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une exclusion.

d) Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'autorité contractante ou du Maître d'Ouvrage.

Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

5.1. Les matériaux, les matériels de l'Entrepreneur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO, et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fourniture, équipements et services.

5.2. Aux fins de l'article 5.1 ci-dessus le terme « provenir » désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le soumissionnaire ;

- Fournir toutes les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant

- La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;

- Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;

- Les commandes acquises et les marchés attribués ;

- Les lignes en cours ;

- La disponibilité du matériel indispensable.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs entrepreneurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- L'offre devra inclure pour chacune des entreprises, tous les renseignements énumérés à l'article 6.1 ci-dessus. Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;

- L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;

- La nature du Groupement (conjoint ou solidaire comme cela est requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;

- Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis-à-vis du Maître d'Ouvrage pour l'exécution du marché ;

- En cas de groupement solidaire, les cotraitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique ; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais d'exécution visés dans le RPAO.

6.4. Les soumissionnaires demandant à bénéficier d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 32 du RGAO.

Article 7 : Visite du site des travaux

7.1. Il est conseillé au soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du soumissionnaire.

7.2. Le Maître d'Ouvrage autorisera le soumissionnaire et ses employés ou agents à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite. Mais seulement à la condition expresse que le soumissionnaire, ses employés et agents dégagent le Maître d'Ouvrage, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemnisent si nécessaire, et qu'ils demeurent responsables des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.

7.3. Le Maître d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'article 19 du RGAO.

B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

8.1 Le Dossier d'appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend les principaux documents énumérés ci-après :

- L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;

- Règlement Général de l'Appel d'Offre (RGAO) ;

- Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;

- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

- Le cadre du Bordereau des Prix unitaires ;

- Le cadre du Détail quantitatif et estimatif ;

- Le cadre du Sous-Détail des Prix unitaires ;

- Le cadre du planning d'exécution ;

- Documents graphiques et autres éléments du dossier technique ;

- Modèles de fiches de présentation du matériel, personnel et références ;

- Modèle de lettre de soumission ;

- Modèle de caution de soumission ;

- Modèle de cautionnement définitif ;

- Modèle de caution d'avance de démarrage ;

- Modèle de caution de retenue de garantie en remplacement de la retenue de garantie ;

- Modèle de marché ;

- Formulaire relatif aux études préalables ;

- La liste des banques et organisme financiers de 1er rang agréés par le ministre en charge des finances à émettre des cautions.

8.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et Recours.

9.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande au

Maître d'Ouvrage par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse du Maître d'Ouvrage indiquée dans le RPAO. Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse du Maître d'ouvrage indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

9.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du maître d'ouvrage.

9.3. Le recours doit être adressé au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué avec une copie à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics au Président de la commission.

Il doit parvenir au maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage délégué au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres

9.4. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage délégué dispose de cinq (5) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;

Article 10 : Modification du dossier d'Appel d'Offres

10.1. Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un Soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

10.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres conformément à l'article 8.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les Soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs au Maître d'Ouvrage par écrit.

10.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, le Maître d'Ouvrage pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres conformément aux dispositions de l'Article 22 du RGAO.

C. PREPARATION DES OFFRES

Article 11 : Frais de Soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et le Maître d'Ouvrage n'est en aucun cas responsable de ses frais, ni tenu de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'Offres.

Article 12 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangé entre le Soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par les Soumissionnaires peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; pour quel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

Article 13 : Documents constituant l'offre.

13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;

- A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;

- N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;

- -N'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.

ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 17 du RGAO ;

iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

b. Volume 2 : Offre Technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier les critères de la qualification mentionnées à l'article 6.1 du RPAO.

b.2. Méthodologie

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment : une note méthodologique portant sur l'analyse des travaux et précisant l'organisation et le programme que le commissionnaire compte mettre en place ou en œuvre pour les réaliser (installation, planning, PAQ, Sous-traitance, Attestation de visite du site le cas échéant, etc).

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le Soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratifs et techniques régissant le marché, à savoir :

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

b.4. Commentaires (facultatifs)

Un commentaire des choix techniques du projet et d'éventuelles propositions.

Volume 3 : Offre Financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des travaux, à savoir :

- La soumission proprement dite, en original rédigé selon le model joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;

- Le bordereau des prix unitaires dûment rempli ;

- Le détail estimatif dûment rempli ;

- Le sous détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;

- L'échéancier prévisionnel de payements le cas échéant.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres sous réserve des dispositions de l'article 17.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de caution de soumission.

13.2 Si, conformément aux dispositions des RPAO, les soumissionnaires présentent les offres pour plusieurs lots du même appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un marché

Article 14 : Montant de l'offre

14.1 Sauf indication contraire figurant dans le dossier d'appel d'offres, le montant du marché couvrira l'ensemble des travaux décrits dans l'article 1.1 du RGAO sur la base du bordereau des prix et des détails quantitatif et estimatif chiffrés présentés par le soumissionnaire

14.2 Le soumissionnaire remplira les prix unitaires et totaux de tous les postes du bordereau de prix et du détail quantitatif et estimatif.

14.3 Sous réserve de dispositions contraires prévues dans le RPAO et au CCAP, tous les droits, impôts et taxes payables par le soumissionnaire au titre du futur marché, ou à tout autre titre, trente (30) jours avant la date limite de dépôt des offres seront inclus dans les prix et dans le montant total de son offre.

14.4 Si les clauses de révision et/ou d'actualisation des prix sont prévues au marché, la date d'établissement des prix initiaux, ainsi que les modalités de révision et/ou d'actualisation desdits prix doivent être précisées. Etant entendu que tout marché dont la durée d'exécution est au plus égal à un (1) an ne peut faire l'objet de révision des prix.

14.5 Tous les prix unitaires devront être justifiés par des sous détails établis conformément au cadre proposé à la pièce n° 6.

Article 15 : Monnaie de soumission et de règlement

15.1 En cas d'appel d'offres internationaux, les monnaies de l'offre devront suivre les dispositions soit de l'Option A ou de l'Option B ci-dessous ; l'option applicable étant celle retenue dans le RPAO.

15.2 Option A : le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante :

- Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de financement du marché.

- Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés par le soumissionnaire en annexe à la soumission. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

15.3 Option B : Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère aux taux fixés dans le RPAO.

Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

- Les prix des intrants nécessaires aux travaux que le soumissionnaire compte se procurer dans le pays du Maître d'Ouvrage seront libellés dans la monnaie du pays du Maître d'Ouvrage spécifiée aux RPAO et dénommée « monnaie nationale » ;

- Les prix des intrants nécessaires aux travaux que le soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays du Maître d'Ouvrage seront libellés dans la monnaie du pays du soumissionnaire ou de celle d'un pays membre éligible largement utilisée dans le commerce international.

15.4 Le Maître d'ouvrage peut demander aux soumissionnaires d'expliquer leurs besoins en monnaies nationale et étrangère et de justifier que les montants inclus dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables ; à cette fin, un état détaillé de ses besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.

15.5 Durant l'exécution des travaux, la plupart des monnaies étrangères restant à payer sur le montant du marché peut être révisée d'un commun accord par le Maître d'Ouvrage et l'entrepreneur de façon à tenir compte de toute modification survenue dans les besoins en devises au titre du marché.

15.6 Pour les appels d'Offres nationaux, la monnaie utilisée est le franc CFA.

Article 16 : Validité des offres

16.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des Offres fixée par le Maître d'Ouvrage, en application de l'article 22 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué comme non - conforme.

16.2. Dans les circonstances exceptionnelles, le Maître d'Ouvrage peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 17 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

16.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que le Maître d'Ouvrage adressera au(x) soumissionnaire(s). La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation

n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

Article 17 : Caution de Soumission

17.1. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

17.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres ; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître d'Ouvrage. La caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'ouvrage et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 16.2 du RGAO.

17.3. Toute offre non accompagnée d'une caution de soumission acceptable sera rejetée par la commission de passation des marchés comme non-conforme. La caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

17.4. Les cautions de soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats

17.5. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le cautionnement définitif requis.

17.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou

ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.

iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires

18.1. Lorsque les travaux peuvent être exécutés dans des délais d'exécution variables, le RPAO précisera ces délais, et indiquera la méthode retenue pour l'évaluation du délai d'achèvement proposé par le soumissionnaire à l'intérieur des délais spécifiés. Les offres proposant des délais au-delà de ceux spécifiés seront considérées comme non-conformes.

18.2 Excepté dans le cas mentionné à l'article 18.3 ci- dessous, les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base du Maître d'Ouvrage telle que décrite dans le dossier d'appel d'offres. Ils devront par la suite fournir tous les renseignements dont le Maître d'Ouvrage a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Le Maître d'Ouvrage n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée la moins disante.

18.3. Quand les soumissionnaires sont autorisés, suivant le RPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour

certaines parties des travaux, ces parties de travaux doivent être décrites dans les spécifications techniques. De telles variantes seront évaluées suivant leur mérite propre en accord avec les dispositions de l'article 31.2 (g) du RGAO.

Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres.

19.1. A moins que le RPAO n'en dispose autrement, le soumissionnaire peut être invité à assister à une réunion préparatoire qui se tiendra au lieu et date indiqués dans le RPAO.

19.2. La réunion préparatoire aura pour objet de fournir des éclaircissements et de répondre à toute question qui pourrait être soulevée à ce stade.

19.3. Il est demandé au soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit ou télex, de façon qu'elle parvienne au Maître d'Ouvrage au moins une semaine avant la réunion préparatoire. Il se peut que le Maître d'Ouvrage ne puisse répondre au cours de la réunion aux questions reçues trop tard. Dans ce cas, les questions et réponses seront transmises selon les modalités de l'Article 19.4 ci-dessous.

19.4. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Toute modification des documents d'appel d'offres énumérés à l'Article 8 du RGAO qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par le Maître d'Ouvrage en publiant un additif conformément aux dispositions de l'Article 10 du RGAO, et non par le canal du procès-verbal de la réunion préparatoire.

19.5. Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres ne sera pas un motif de disqualification.

Article 20 : Forme et signature de l'offre

20.1. Le soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrit à l'Article 13 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication « ORIGINAL ». De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre des copies requis dans les RPAO, portant l'indication « COPIE ». En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

20.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1

(a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

20.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.

D. DEPOT DES OFFRES

Article 21 : Cachetage et marquage des offres

21.1. Le soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE », selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité

du soumissionnaire.

21.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :

Seront adressées au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier d'Offres ;

Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

21.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du Soumissionnaire de façon à permettre au Maître d'Ouvrage de renvoyer l'offre scellée si elle a été déclarée hors délai conformément aux dispositions de l'article 23 du RGAO ou pour satisfaire les dispositions de l'article 24 du RGAO.

21.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiquée aux articles 21.1 et 21.2 susvisés, le Maître d'Ouvrage ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

Article 22 : Date et heure limites de dépôt des offres

22.1. Les offres doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage à l'adresse spécifiée à l'article 21.2 du RPAO au plus tard à la date et l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

22.2. Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 10 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Article 23 : Offres hors délai

Toute offre parvenue au Maître d'Ouvrage après la date et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'article 22 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

24.1. Un soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par le Maître d'Ouvrage avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 20.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

24.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 21 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

24.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 24.1 leur seront envoyées sans

avoir été ouvertes.

24.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Le retrait de son offre par un Soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RGAO.

E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 25 : Ouverture des plis et recours

25.1. L'ouverture de tous les plis se fait en un temps, toutefois pour les projets complexes notamment ceux ayant fait l'objet d'une procédure de pré qualification, l'ouverture peut se faire en deux temps.

La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.

25.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix.

Ensuite, les enveloppes marquées « Offres de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituées à la précédente, qui sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix.

Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La notification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seule les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

25.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais (en cas d'ouverture des offres financières) et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que le Maître d'Ouvrage peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

25.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouverte et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, qu'elle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

25.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres. Leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

25.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Délégué à la Présidence chargée des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au

Chef de structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du Soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés publics.

26.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres ou le Maître d'Ouvrage dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

26.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 26.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec le Maître d'Ouvrage pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 27 : Eclaircissement sur les offres et contact avec le Maître d'Ouvrage

27.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le Président de la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements. La réponse qui lui est apportée est formulée par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 29 du RGAO.

27.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 28 : Détermination de la conformité des offres

28.1. La sous-commission d'analyse procèdera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, sil les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

28.2. La sous-commission d'analyse déterminera si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

28.3. Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui :

- Affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la réalisation des Travaux ;

- Limite sensiblement, en contradiction avec le Dossier d'Appel d'Offres, les droits de Maître d'Ouvrage ou ses obligations au titre du Marché ;

- Est telle que sa correction affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres

conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.

28.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

28.5. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être prises en compte lors de l'évaluation des offres.

Article 29 : Qualifications du Soumissionnaire

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfait aux critères de qualifications stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de qualification.

Article 30 : Correction des erreurs

30.1 La Sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La Sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

1. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fe foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unita soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
2. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
3. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié une erreur arithmétique confirmée par le sous détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve d alinéas (a) et (b) ci-dessus.

30.2. Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnées et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

30.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 31 : Conversion en une seule monnaie

31.1. Pour faciliter l'évaluation et la comparaison des offres, la sous-commission d'analyse convertira les prix des offres exprimés dans les diverses monnaies dans lesquelles le montant de l'offre est payable en francs CFA.

31.2. La conversion se fera en utilisant le cours vendeur fixé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), dans les conditions définies par le RPAO.

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.1. Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous-commission d'analyse.

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :

1. En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO ;
2. En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive comm spécifié dans le RGAO ;
3. En convertissant en une seule monnaie le montant résultant des rectifications (a) et (b) ci-dessus, conformément aux dispositio de l'article 31.2 du RGAO
4. En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réser quantifiable ;
5. En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPA
6. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les rabais offerts par soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet appel d'offres est lancé simultanément pour plusieurs lots ;
7. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RPAO et aux Spécifications techniques, les variant techniques proposées, si elles sont et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la soluti technique spécifiée par le Maître d'Ouvrage dans le RPAO.

32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

32.4. Si l'offreévaluéelamoins-disanteest jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, le Maître d'Ouvrage peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

Si cette disposition est mentionnée dans le RPAO, les entrepreneurs nationaux peuvent bénéficier d'une marge de préférence nationale telle que prévue par le Code des Marchés Publics aux fins d'évaluation des offres.

Article 34 : Attribution

34.1. Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

34.2. Si, selon l'Article 13.2 du RGAO, l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot.

34.3. Toute attribution des marchés de travaux se fait au Soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières Requises résultant des critères d'évaluation et présentant l'offre évaluée la moins-disante.

Article 35 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres après autorisation du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un Appel d'Offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Article 36 : Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du marché par télécopie conforme par lettre recommandée ou par tout autre moyen que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera à l'entrepreneur au titre de l'exécution des travaux et le délai d'exécution.

Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

37.1. Le Maître d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

37.2. Le Maître d'Ouvrage est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

37.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu de réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

37.4. En cas de recours, il doit être adressé à l'autorité chargé des marchés publics, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Maître d'Ouvrage Délégué et au président de la commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrables après la publication des résultats.

Articles 38 : Signature du marché

38.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis, et le cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés publics.

38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.

38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

Article 39 : Cautionnement définitif

39.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, l'entrepreneur fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement garantissant l'exécution intégrale des travaux.

39.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

39.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

39.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Article 4 : Présentation et réception des offres 1. **1. Pièces Administratives (volume 1)** 1.8 Le cautionnement provisoire d'un montant de deux cent (200 000) CFA avec un délai de validité de 30 jours après ouverture des offres et conforme au modèle joint au DAO délivré par un établissement financier agréé par le Ministre en charge des Finances (original) ; 1.11 Le cahier des clauses administratives particulières paraphé sur chaque page ;	Article 4 : Présentation et réception des offres 1. **Pièces Administratives (volume 1)** 1.8 Le cautionnement provisoire d'un montant de deux 000) CFA avec un délai de validité de 90 (quatre-vingt après ouverture des offres et conforme au modèle join délivré par un établissement financier agréé par le M charge des Finances (original) ; SANS OBJET -
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	
Article 2 : Lois et règlementation applicables ● Arrêté n°022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutements des consultants individuels ; ● Arrêté n°023/CAB/PM du 30 Décembre 2005 fixant les modalités d'application de la demande de cotation ; **Article 19 – Mode de règlement des travaux** **19.2 Décompte mensuel** Au plus tard le 5 du mois suivant les prestations, le Cocontractant remettra en dix (10) exemplaires au Maître d'œuvre, deux (02) projets de décompte provisoire mensuel (**un décompte Hors TVA et un décompte du montant des Taxes),** selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché, depuis le début de celui-ci. Le montant du décompte mensuel HTVA tient compte : ...	**Article 2 : Lois et règlementation applicables** **SANS OBJET** **Article 19 – Mode de règlement des travaux** **19.2 Décompte mensuel** Au plus tard le 5 du mois suivant les prestations, le Coc remettra en dix (10) exemplaires au Maître d'œuvre ***au au représentant local du MINMAP*** , deux (02) p décompte provisoire mensuel (**un décompte Hors T décompte du montant des Taxes),** selon le modèle établissant le montant total des sommes auxquelle prétendre du fait de l'exécution du marché, depuis le celui-ci. Le montant du décompte mensuel HTVA tient … *YAOUNDE le 25 Juin 2020* *Le MAIRE* ***AYISSI ELOUNDOU YANNICK MARTIAL***

COMMUNE DE MATOMB

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGEBCEN° 01 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION LIGNE LIMITE BONDJOCK-MAWEL, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE 1-DANS LE CADRE DU DETAIL ESTIMATIF

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Autres
	Au lieu de ... N/A

1	Autres

Lire plutot

AU LIEU DE

CADRE DU DETAIL ESTIMATIF(CDEQ)

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR L'ELECTRIFICATION EN MOYENNE TENSION MONOPHASEE DE MAWE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

	Désignation	Unité	qté	Prix unitaire
	100-RESEAU MT MONO 1 X 34MM2 EN CABLE ALMELEC 34,4MM2			
101	Etude et piquetage	KM	1,6	
102	Fouilles en terrain latéritique	M3	8	
103	F et P isolateur rigides	U	20	
104	F et P chaine d'ancrage 3 elts 34mm2	U	16	
105	F et P pince d'ancrage MT	U	16	
106	f et P fers U pour ancrage MT	U	16	
107	F et P console de tête	U	20	
108	F et P bras bis 70 x600	U	2	
109	F et P poteaux bois 11m/s	U	12	
110	F et P poteaux béton 11m	U	8	
111	F et p plaque numéro et numérotation	U	20	
112	F et M C/c à explosion	U	2	
113	F et PP parafoudre 27KV	U	1	

114	Fourniture et déroulage câble Almélec 34,4mm2	ML	1750	
115	Prose en charge du touret	U	1	
116	F et P plaque DM	U	20	
117	Travaux sous coupure	U	1	
118	Confection bretelle de dérivation	U	1	
Total 100				
	400-POSTE DE TRANSFORMATION MT MONOPHASE H61 25 KVA 17,32KV/B2			
401	F et P transformateurs et pose Momo sur poteau	U	1	
402	Equipement complet et pose mono sur poteau 10kva 17kw/b2	U	1	
403	Confection et mise en place à la terre type 2B1	U	2	
Total 400				
	300-RESEAU BT MONOPHASE EN CABLE TORSADE 4 X 25 MM2			
301	étude et piquetage	KM	0,4	
302	fouille en terrain latéritique	M3	2	
303	f et P armement d'alignement BT	U	8	
304	F et P armement d'ancrage BT	U	4	
305	Confection bretelle de dérivation 34mm2	U	2	
306	Confection et mise à ta terre type C	U	3	
307	F et P déroulage câble torsade 4 x 25 mm2	ML	440	
308	Prise en charge touret (1 tonne 2.5 tonne)	U	0,5	
309	F et P poteau en bois 9m/c classe C	U	5	

310	F et P poteau en bois 9m/j classe C	U	3	
311	F et P plaque numéro et numérotation	U	8	
312	F et P capuchon d'extrémité	ENS	4	
	Total 300			
	500-PRESTATIONS DIVERSES			
501	Installation du chantier et retrait	FF	1	
502	Abattage/élagage	KM	2	
503	Transport poteau en bois	FF	1	
	TOTAL 500			
	600-BRANCHEMENT ET INSTALLATIONS TEMOINS			
601	Travaux sous coupures	U	1	
602	Raccordement au réseau ENEO	U	1	
603	Standard aérien 2 x 16 disjoncteurs 5/1 ou 10/30 (01 élite)	U	1	

LIRE PLUTOT :

POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION LIGNE LIMITE BAN**TOTAL 600**OCK-MAWEL , COMMUNE DE MATOMB, DANS L
DU

total hors taxe
NYONG ET KELLE REGION DU CENTRE

TVA à 19,25 %

	Désignation	Unité	qté	Prix unitaire
	TTC			
	100- RESEAU MT MONO 1 X 34MM2 EN CABLE ALMELEC 34,4MM 2			
101	Etude et piquetage	KM	2	
102	Fouilles en terrain latéritique	M3	8	
103	F et P isolateur rigides	U	20	
104	F et P chaine d'ancrage 3 elts 34mm2	U	16	
105				

F et P pince d’ancrage MT

U

106	f et P fers U pour ancrage MT	U	16	
107	F et P console de tête	U	20	
108	F et P bras bis 70 x600	U	2	
109	F et P poteaux bois 11m/s	U	12	
110	F et P poteaux béton 11m	U	8	
111	F et p plaque numéro et numérotation	U	20	
112	F et M C/c à explosion	U	2	
113	F et PP parafoudre 27KV	U	1	
114	Fourniture et déroulage câble Almélec 34,4mm2	ML	1 750	
115	Prose en charge du touret	U	1	
116	F et P plaque DM	U	20	
117	Travaux sous coupure	U	1	
118	Confection bretelle de dérivation	U	1	
Total 100				
	400- POSTE DE TRANSFORMATION MT MONOPHASE H61 25 KVA 17,32KV/B 2			
401	F et P transformateurs et pose Momo sur poteau	U	1	
402	Equipement complet et pose mono sur poteau 10kva 17kw/b2	U	1	
403	Confection et mise en place à la terre type 2B1	U	2	
Total 400				
	300- RESEAU BT MONOPHASE EN CABLE TORSADE 4 X 25 MM 2			
301	étude et piquetage	KM	0	

302	fouille en terrain latéritique	M3	2	
303	f et P armement d'alignement BT	U	8	
304	F et P armement d'ancrage BT	U	4	
305	Confection bretelle de dérivation 34mm2	U	2	
306	Confection et mise à ta terre type C	U	3	
307	F et P déroulage câble torsade 4 x 25 mm2	ML	440	
308	Prise en charge touret (1 tonne 2.5 tonne)	U	1	
309	F et P poteau en bois 9m/c classe C	U	5	
310	F et P poteau en bois 9m/j classe C	U	3	
311	F et P plaque numéro et numérotation	U	8	
312	F et P capuchon d'extrémité	ENS	4	
	Total 300			
	500- PRESTATIONS DIVERSES			
501	Installation du chantier et retrait	FF	1	
502	Abattage/élagage	KM	1	
503	Transport poteau en bois	FF	1	
	TOTAL 500			
	600- BRANCHEMENT ET INSTALLATIONS TEMOINS			
601	Travaux sous coupures	U	1	
602	Raccordement au réseau ENEO	U	1	
603	Standard aérien 2 x 16 disjoncteurs 5/1 ou 10/30 (01 élite)	U	1	

	TOTAL 600
	total hors taxe
	TVA à 19,25 %
	TTC

MATOMB le 29 Juin 2020

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MATOMB

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGEBCEN° 02 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION LIGNE KOMBENG – ROUTE BAKELLE, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE 1-DANS LE CADRE DU DETAIL ESTIMATIF

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Autres
	Au lieu de ... N/A

1	Autres

Lire plutot

AU LIEU DE

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR L'ELECTRIFICATION EN MOYENNE TENSION MONOPHASEE KOMBENG F COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

	Désignation	Unité	qté	Prix unitaire
	100-RESEAU MT MONO 1 X 34MM2 EN CABLE ALMELEC 34,4MM2			
101	Etude et piquetage	KM	0,8	
102	Fouilles en terrain latéritique	M3	4	
103	F et P isolateur rigides	U	10	
104	F et P chaine d'ancrage 3 elts 34mm2	U	8	
105	F et P pince d'ancrage MT	U	8	
106	f et P fers U pour ancrage MT	U	8	
107	F et P console de tête	U	9	
108	F et P bras bis 70 x600	U	2	
109	F et P poteaux bois 11m/s	U	6	
110	F et P poteaux béton 11m	U	4	
111	F et p plaque numéro et numérotation	U	10	
112	F et M C/c à explosion	U	2	
113	F et PP parafoudre 27KV	U	1	
114	Fourniture et déroulage câble Almélec 34,4mm2	ML	850	
115	Prose en charge du touret	U	1	
116				

F et P plaque DM

U

10

117	Travaux sous coupure	U	1	
118	Confection bretelle de dérivation	U	1	
Total 100				
	400-POSTE DE TRANSFORMATION MT MONOPHASE H61 25 KVA 17,32KV/B2			
401	F et P transformateurs et pose Momo sur poteau	U	1	
402	Equipement complet et pose mono sur poteau 10kva 17kw/b2	U	1	
403	Confection et mise en place à la terre type 2B1	U	2	
Total 400				
	300-RESEAU BT MONOPHASE EN CABLE TORSADE 4 X 25 MM2			
301	étude et piquetage	KM	0,2	
302	fouille en terrain latéritique	M3	2	
303	f et P armement d'alignement BT	U	4	
304	F et P armement d'ancrage BT	U	2	
305	Confection bretelle de dérivation 34mm2	U	1	
306	Confection et mise à ta terre type C	U	1	
307	F et P déroulage câble torsade 4 x 25 mm2	ML	220	
308	Prise en charge touret (1 tonne 2.5 tonne)	U	0,2	
309	F et P poteau en bois 9m/c classe C	U	2	
310	F et P poteau en bois 9m/j classe C	U	2	
311	F et P plaque numéro et numérotation	U	4	
312	F et P capuchon d'extrémité	ENS	4	

	Total 300			
	500-PRESTATIONS DIVERSES			
501	Installation du chantier et retrait	FF	1	
502	Abattage/élagage	KM	1	
503	Transport poteau en bois	FF	1	
	TOTAL 500			
	600-BRANCHEMENT ET INSTALLATIONS TEMOINS			
601	Travaux sous coupures	U	1	
602	Raccordement au réseau ENEO	U	1	
603	Standard aérien 2 x 16 disjoncteurs 5/1 ou 10/30 (01 élite)	U	1	
	TOTAL 600			
	total hors taxe			
	TVA à 19,25 %			
	TTC			

LIRE PLUTOT :

POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION LIGNE KOMBENG ROUTE BAKELLE,COMMLUNE DE MATOMB, DANS L
DU
NYONG ET KELLE

	Désignation	Unité	qté	Prix unitaire	P
	100- RESEAU MT MONO 1 X 34MM2 EN CABLE ALM ELEC 34,4M M 2				
101	Etude et piquetage	KM	1		
102	Fouilles en terrain latéritique	M3	4		
103	F et P isolateur rigides	U	10		
104	F et P chaine d'ancrage 3 elts 34mm2	U	8		
105	F et P pince d'ancrage MT	U	8		
106	f et P fers U pour ancrage MT	U	8		
107	F et P console de tête	U	9		

108	F et P bras bis 70 x600	U	2		
109	F et P poteaux bois 11m/s	U	6		
110	F et P poteaux béton 11m	U	4		
111	F et p plaque numéro et numérotation	U	10		
112	F et M C/c à explosion	U	2		
113	F et PP parafoudre 27KV	U	1		
114	Fourniture et déroulage câble Almélec 34,4mm2	ML	850		
115	Prose en charge du touret	U	1		
116	F et P plaque DM	U	10		
117	Travaux sous coupure	U	1		
118	Confection bretelle de dérivation	U	1		
Total 100					
	400- POSTE DE TRANSFORMATION MT MONOPHASE H61 25 KV A 17,32KV/B 2				
401	F et P transformateurs et pose Momo sur poteau	U	1		
402	Equipement complet et pose mono sur poteau 10kva 17kw/b2	U	1		
403	Confection et mise en place à la terre type 2B1	U	2		
Total 400					
	300- RESEAU BT MONOPHASE EN CABLE TORSADE 4 X 25 MM 2				
301	étude et piquetage	KM	0		
302	fouille en terrain latéritique	M3	2		

303	f et P armement d'alignement BT	U	4		
304	F et P armement d'ancrage BT	U	2		
305	Confection bretelle de dérivation 34mm2	U	1		
306	Confection et mise à ta terre type C	U	1		
307	F et P déroulage câble torsade 4 x 25 mm2	ML	220		
308	Prise en charge touret (1 tonne 2.5 tonne)	U	0		
309	F et P poteau en bois 9m/c classe C	U	2		
310	F et P poteau en bois 9m/j classe C	U	2		
311	F et P plaque numéro et numérotation	U	2		
312	F et P capuchon d'extrémité	ENS	4		
	Total 300				
	500- PRESTATIONS DIVERSES				
501	Installation du chantier et retrait	FF	1		
502	Abattage/élagage	KM	1		
503	Transport poteau en bois	FF	1		
	TOTAL 500				
	600- BRANCHEMENT ET INSTALLATIONS TEMOINS				
601	Travaux sous coupures	U	1		
602	Raccordement au réseau ENEO	U	1		
603	Standard aérien 2 x 16 disjoncteurs 5/1 ou 10/30 (01 élite)	U	1		
	TOTAL 600				
	total hors taxe				

	TVA à 19,25 %	
	TTC	

MATOMB le 29 Juin 2020

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MATOMB

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGEBCEN° 03 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A CARREFOUR LA VIE CONTINUE CHEFFERIE MANGEN I, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE DANS LE CADRE DU DETAIL ESTIMATIF

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Autres
	Au lieu de ... N/A

1 Autres

Lire plutot

AU LIEU DE :

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR L'ELECTRIFICATION EN MOYENNE TENSION MONOPHASEE DE L'AXE CONTUNUE-MANGUEN I, COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

	Désignation	Unité	qté	Prix unitaire
	100-RESEAU MT MONO 1 X 34MM2 EN CABLE ALMELEC 34,4MM2			
101	Etude et piquetage	KM	2,2	
102	Fouilles en terrain latéritique	M3	6	
103	F et P isolateur rigides	U	27	
104	F et P chaine d'ancrage 3 elts 34mm2	U	16	
105	F et P pince d'ancrage MT	U	16	
106	f et P fers U pour ancrage MT	U	16	
107	F et P console de tête	U	27	
108	F et P bras bis 70 x600	U	2	
109	F et P poteaux bois 11m/s	U	19	
110	F et P poteaux béton 11m	U	8	
111	F et p plaque numéro et numérotation	U	28	
112	F et M C/c à explosion	U	2	
113	F et PP parafoudre 27KV	U	1	
114	Fourniture et déroulage câble Almélec 34,4mm2	ML	2310	
115	Prose en charge du touret	U	1	
116	F et P plaque DM	U	28	

117	Travaux sous coupure	U	1	
118	Confection bretelle de dérivation	U	1	
Total 100				
	400-POSTE DE TRANSFORMATION MT MONOPHASE H61 25 KVA 17,32KV/B2			
401	F et P transformateurs et pose Momo sur poteau	U	1	
402	Equipement complet et pose mono sur poteau 10kva 17kw/b2	U	1	
403	Confection et mise en place à la terre type 2B1	U	2	
Total 400				
	300-RESEAU BT MONOPHASE EN CABLE TORSADE 4 X 25 MM2			
301	étude et piquetage	KM	0,1	
302	fouille en terrain latéritique	M3	1	
303	f et P armement d'alignement BT	U	2	
304	F et P armement d'ancrage BT	U	2	
305	Confection bretelle de dérivation 34mm2	U	1	
306	Confection et mise à ta terre type C	U	1	
307	F et P déroulage câble torsade 4 x 25 mm2	ML	110	
308	Prise en charge touret (1 tonne 2.5 tonne)	U	0,2	
309	F et P poteau en bois 9m/c classe C	U	1	
310	F et P poteau en bois 9m/j classe C	U	1	
311	F et P plaque numéro et numérotation	U	2	
312	F et P capuchon d'extrémité	ENS	2	

	Total 300				
	500-PRESTATIONS DIVERSES				
501	Installation du chantier et retrait	FF	1		
502	Abattage/élagage	KM	2,2		
503	Transport poteau en bois	FF	1		
	TOTAL 500				
	600-BRANCHEMENT ET INSTALLATIONS TEMOINS				
601	Travaux sous coupures	U	1		
602	Raccordement au réseau ENEO	U	1		
603	Standard aérien 2 x 16 disjoncteurs 5/1 ou 10/30 (01 élite)	U	1		
	TOTAL 600				

LIRE PLUTOT :

POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A CARREFOUR LA VIE CONTINUE-CHEFFERIE MANGEM I , COMMU MATOMB

total hors taxe

DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

	Désignation	Unité	qté	Prix unitaire	Prix
	TVA à 19,25 %				
	TTC				
	100- RESEAU MT MONO 1 X 34MM2 EN CA BLE ALMELE C 34,4MM 2				
101	Etude et piquetage	KM	2		
102	Fouilles en terrain latéritique	M3	6		
103	F et P isolateur rigides	U	27		
104	F et P chaine d'ancrage 3 elts 34mm2	U	16		
105	F et P pince d'ancrage MT	U	16		
106	f et P fers U pour ancrage MT	U	16		
107	F et P console de tête	U	27		

108	F et P bras bis 70 x600	U	2		
109	F et P poteaux bois 11m/s	U	19		
110	F et P poteaux béton 11m	U	8		
111	F et p plaque numéro et numérotation	U	28		
112	F et M C/c à explosion	U	2		
113	F et PP parafoudre 27KV	U	1		
114	Fourniture et déroulage câble Almélec 34 ,4mm 2	ML	2 310		
115	Prose en charge du touret	U	1		
116	F et P plaque DM	U	28		
117	Travaux sous coupure	U	1		
118	Confection bretelle de dérivation	U	1		
Total 100					
	400- POSTE TRANSFORMATION MT MONO PHASE H61 25 KVA 17, 32 KVA/B 2				
401	F et P transformateurs et pose Momo sur poteau	U	1		
402	Equipement complet et pose mono sur poteau 10 kva 17kw/b 2	U	1		
403	Confection et mise en place à la terre type 2 B 1	U	2		
Total 400					
	300- RESEAU BT MONOPHASE EN CABLE T ORSADE 4 X 25 MM 2				

301	étude et piquetage	KM	0		
302	fouille en terrain latéritique	M3	1		
303	f et P armement d'alignement BT	U	2		
304	F et P armement d'ancrage BT	U	2		
305	Confection bretelle de dérivation 34mm2	U	1		
306	Confection et mise à ta terre type C	U	1		
307	F et P déroulage câble torsade 4 x 25 mm2	ML	110		
308	Prise en charge touret (1 tonne 2.5 tonne)	U	0		
309	F et P poteau en bois 9m/c classe C	U	1		
310	F et P poteau en bois 9m/j classe C	U	1		
311	F et P plaque numéro et numérotation	U	2		
312	F et P capuchon d'extrémité	ENS	2		
	Total 300				
	500- PRESTATIONS DIVERSES				
501	Installation du chantier et retrait	FF	1		
502	Abattage/élagage	KM	2		
503	Transport poteau en bois	FF	1		
	TOTAL 500				
	600- BRANCHEMENT ET INSTALLATIONS TE MOINS				
601	Travaux sous coupures	U	1		
602	Raccordement au réseau ENEO	U	1		

603	Standard aérien 2 x 16 disjoncteurs 5/1 ou 10 /30 (01 élite)	U	1		
	TOTAL 600				
	total hors taxe				
	TVA à 19,25 %				
	TTC				

MATOMB le 29 Juin 2020

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE DIR

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°01/DC/C-DIR/CIPM/2020 DU 22 JUIN 2020 RELATIF À L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL MÉDICAL DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE BAGODO.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 40 531 07 641008 2272

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de rexécution des projets cités en référence, le Maire de la Commune de Dir, Maitre d'Ouvrage, envisage de procéder à l'équipement de Centre de Santé Intégré de BAGODO en matériel médical en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Description du matériel Equipement en matériel médical du Centre de Santé Intégré de BAGODO

N°	Description détaillée de article	U	QTE	PU EN FCFA	PT
A	**MATERIEL ESSENTIELLEMENT MEDICAL**				
1	Haricot inox 1L	**U**	**2**		
2	Lit d'hospitalisation relève buste et jambe	**U**	**5**		
3	Matelas de lit d'hospitalisation	**U**	**08**		
4	Armoire médicale 2 portes	**U**	**2**		
5	Support/potence de lit d'hospitalisation en inox	**U**	**10**		
6	Blouse médecin longue manche	**U**	**6**		
7	Urinoir en plastique homme	**U**	**2**		
8	Poubelle en plastique avec pédale	**U**	**5**		
9	Bassin de lit en inox avec couvercle circulaire	**U**	**2**		
10	Centrifugeuse électrique 6 tubes	**U**	**2**		
11	Pèse bébé mediconsult poids maximum 16kg graduation 5g	**U**	**1**		
12	Plateau en inox de 40cm de diamètre	**U**	**4**		
13	Microscope binoculare mediconsult	**U**	**1**		
14	Aspirateur Manuel intra utérin	**U**	**1**		
15	Tensiomètre électrique	**U**	**4**		
16	Boite d'accouchement complète	**U**	**2**		
17	Boite de petite chirurgie complète	**U**	**2**		
18	Foetoscope électronique	**U**	**2**		
19	Pèse personne	**U**	**2**		
B	**MATERIEL MEDICAL CON VEXE**				
01	Téléviseur LG super Slim 32"	**U**	**01**		
02	Réfrigérateur de bureau 160 L	**U**	**01**		

03	Décodeur complet (plateau, câble, installation et toutes sujétions	U	01		
	SOUS TOTAL B				
	MONTANT HT (A+B)				
	TVA (19,25%)				
	AIR (2,2%) ou (5,5%)				
	MONTANT TTC				

3. Cout Prévisionnel

Huit millions (8 000 000) F CFA

4. Allotissement

Sans objet.

5. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte à toutes entreprises de droit camerounais pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

6. Financement

Les équipements objet de la présente Demande de Cotation sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'exercice 2018 sur la ligne d'imputation budgétaire 54 40 531 07 641008 2272 N° de l'Acte IV 06320.

7. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif de prestations et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition de toutes entreprises qualifiées intéressées à livrer les équipements par le Maire de Dir, pour le compte de la Commune de Dir.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de demande de cotation peut-être retiré à la Mairie de Dir contre versement d'une somme non remboursable de 30.000 (Trente mille francs) CFA payable à la Recette Municipale de Dir à partir du 23 Juin 2020 pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

9. Remises des offres

L'Offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en français ou anglais. Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de Dir, Maître d'Ouvrage, Tél. 677 46 60 18/672 20 35 25.

L'enveloppe cachetée portera la mention : AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°01/DC/C-DIR/CIPM/2020 DU 22 JUIN 2020 Relative aux équipements en matériel médical CSI de BAGODO, Commune de Dir, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.

10. Delai de Livraison

n/a

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances d'un montant de 160.000 (CENT SOIXANTE MILLE) FRANCS CFA et valable pendant 30 jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copie certifié conforme par le service émetteur ou une Autorité administrative (Sous-préfet, Préfet...) conformément aux stipulations du règlement particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être daté de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de cotation sera déclarée irrecevables notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'Appel
d'Offres entraînera le rejet de l'offre.

Date et heure limite de dépôt des offres : Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixées dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.
Date limite de réception Le 16 Juillet 2020 à 10 heures 00

13. Ouverture des Plis

Elle aura lieu une heure après Theure de fermeture de réception des offres. Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Dir, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux dates, heure et adresse précisées ci-dessous.
Date et heure d'ouverture des plis : Le 16 Juillet 2020 à 11 heures 00
Lieu d'ouverture des plis : Salle des réunions de la Case Communautaire de Dir. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans le procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

14. Critères d'évaluation

n/a

15. Attribution

n/a

16. Durée Validité des Offres

n/a

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Dir, Secrétariat Général, Tél : 672 20 35 25

DIR le 22 Juin 2020

Le MAIRE

HOUSSEINI ISSA

COMMUNE DE DIR

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04 BIS/AONO/C DIR/CIPM/SG/2020 POUR LES CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ÉTAT CIVIL SECONDAIRE (CECS) DE KALALDI.PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 21351 01 641008 2220 621/IV

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans l'exécution de budget d'investissement public, le Maire de la Commune de DIR, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National ouvert pour les travaux construction D'UN centre d'état civil secondaire (CECS) : KALALDI en Procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment ;
- Travaux Préparatoires et Étude
- Terrassement
- Fondations ;
- Maçonnerie - élévation ;
- Charpente - Couverture ;
- Menuiseries ;
- Électricité ;
- Plomberie -Sanitaire ;
- Peinture ;
- VRD.

3. Cout Prévisionnel

le cout prévisionnel est de huit millions de FCFA.

4. Allotissement

n/a

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes entreprises ou sociétés de Bâtiment et de Travaux Publics de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget d'Investissements Publics de la République du Cameroun, l'exercice 2020 sur la ligne d'imputation budgétaire N° 54 21351 01 641008 2220 621/IV03004.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de DIR, TEL : 672 203 525.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la Mairie de DIR, TEL : 672 203 525 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **45.000 (QUARANTE CINQ MILLE) Francs CFA** au Trésor Public.{Recette Municipale de Dir).

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Six (06) exemplaires dont roriginal et cinq (05) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat Général de la Mairie de DIR, TEL ; 672 203 525 au plus tard le 16 JUILLET 2020 à 10 heures, et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04 bis/AONO/DIR/CIPM/SG/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ÉTAT CIVIL A KALALDI,
« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **160 000 fCent soixante mille) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative(Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 16 juillet 2020 à 11 heures à la Case Communautaire de Dir.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éllminatoires

La présentation de l'offre (conformité de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires de couleur) ;
L'absence d'une caution de soumission délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministère chargé des Finances ;
L'absence ou la non validité des autres pièces administratives ;
La non-conformité de l'offre technique au DAO.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiclliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Les principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:
- Le chiffre d'affaires oui/non;
- L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières oui/non;
- Les références de l'entrepreneur oui/non;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels oui/non;
- L'expérience du personnel d'encadrement oui/non.

Le non-respect de deux critères entraîne élimination de l'offre.
15. Attribution

Le cas échéant, un candidat peut être attributaire de plus d'un lot.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite tlxée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la commission de passation des Marchés auprès de la Mairie de DIR ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Mbéré.

DIR le 22 Juin 2020

Le MAIRE

HOUSSEINI ISSA

ARMP
Agence de Régulation des Marchés Publics

FORMULAIRE D'ABONNEMENT AU e-JDM

Journal des Marchés Publics # _____

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique

Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique

Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant ou Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél.(*): ..... E-mail(*) : .....

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél.(*): ..... E-mail(*) : .....

Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(**) : ..... B.P. : .....

Tél.(*): ..... Fax : .....

E-mail(*) : .....

Site web : .....

Option d'Abonnement

☐	Annuel	49.000 FCFA TTC
☐	Semestriel	25.000 FCFA TTC
☐	Trimestriel	15.000 FCFA TTC
☐	Mensuel	10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

CACHET ET SIGNATURE ICI

B.P.: 6604 Yaoundé - Cameroun
222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
222 20 60 43 / 222 20 33 26
infos@armp.cm www.armp.cm

Date : .....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Pridesoft

Contenu Riche
- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées
- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale
- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés
- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

www.armp.cm

e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile…
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

ARMP
Agence de Régulation des Marchés Publics

6604 Yaoundé - Cameroun
222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
222 20 60 43 / 222 20 33 26
infos@armp.cm www.armp.cm

CONTACTS PROJET

222 20 49 17
Internet : pridesoft.armp.cm
Email : pridesoft@armp.cm